

le COURRIER de l'UNESCO



FÉVRIER 1992

ENTRETIEN AVEC
JOSEPH KI-ZERBO

APARTHEID

**CHRONIQUE
D'UNE FIN
ANNONCÉE**

**SUR LA LITTÉRATURE
SUD-AFRICAINE
PAR NADINE GORDIMER
PRIX NOBEL 1991**

M 1205 - 9202 - 22.00 F



confluences

Pour cette rubrique « Confluences », envoyez-nous une photo (composition photographique, peinture, sculpture, ensemble architectural) où vous voyez un croisement, un métissage créateur, entre plusieurs cultures, ou encore deux œuvres de provenance culturelle différente, où vous voyez une ressemblance, ou un lien frappant. Accompagnez-les d'un commentaire de deux ou trois lignes. Nous publierons chaque mois l'un de vos envois.



Les tissus à Monte Albán

1991, gouache sur papier (11 x 7,5 cm)

de Christian Olivé

Sur le site précolombien de Monte Albán, dans la vallée d'Oaxaca (Mexique), des Indiens proposent aux touristes, étalés à même la terre, des vêtements qu'ils ont tissés, aux couleurs multiples. Frappé par cette image lors d'un voyage au Mexique, le peintre français Christian Olivé l'a transcrite dans une gouache faite sur un papier à gros grain qui évoque la trame des tissus indiens.

Entretien avec
JOSEPH KI-ZERBO



le **COURRIER**
de l'**UNESCO**
 45^e ANNÉE
Mensuel publié en 35 langues et en braille

« Les gouvernements des États parties à la présente Convention, au nom de leurs peuples déclarent :

Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix...

...Qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

...Pour ces motifs (ils) décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives... »

(Extrait du préambule de la Convention créant l'UNESCO, Londres, le 16 novembre 1945)

APARTHEID : CHRONIQUE D'UNE FIN ANNONCÉE

L'HISTOIRE D'UNE TRAGÉDIE <i>par Macadou Ndiaye</i>	16
RETOUR AU PAYS NATAL <i>par Ruth Lazarus</i>	20
POUR UNE DÉMOCRATIE ORIGINALE <i>par Albie Sachs</i>	23
LA CLEF CONSTITUTIONNELLE <i>par Gerald Gordon et Dennis Davis</i>	28
FEMMES D'AFRIQUE DU SUD <i>par Fatima Meer</i>	30
LA DISCRIMINATION RACIALE DANS LA VIE CULTURELLE <i>par Sipho Sepamla</i>	33
LA LITTÉRATURE DU PEUPLE <i>par Nadine Gordimer</i>	35
LES NATIONS UNIES CONTRE L'APARTHEID	40
L'ACTION DE L'UNESCO <i>par Francine Fournier</i>	44
CHRONOLOGIE SUD-AFRICAINE : RÉPRESSION ET RÉSISTANCE	47

UNESCO 1946-1991 :
UN PARCOURS DE
45 ANNÉES (1975-1980)
par Michel Comil Lacoste

Notre couverture :
école multiraciale d'Afrique
du Sud.

Couverture de dos :
affiche des Nations Unies
contre l'apartheid, pour une
Afrique du Sud nouvelle.

La Rédaction remercie
Mme Ruth Lazarus
ainsi que Mme Carrie
Marias de la Division
des Droits de l'homme
et de la paix
(UNESCO), de l'aide
qu'elles ont apportée à
l'élaboration de ce
numéro.

par Michel Conil Lacoste

Projets pilotes d'alphabétisation : quel impact ?

1975

Politique générale

- Création à Tokyo de l'Université des Nations Unies, sous les auspices conjoints de l'ONU et de l'UNESCO.
- Réunion à Paris sur les problèmes de l'éducation dans les 25 pays les moins développés.
- Le groupe d'experts chargé de l'évaluation critique des activités d'alphabétisation fonctionnelle conduites dans onze Etats membres depuis 1967 adopte son rapport (qui sera publié en 1976 par l'UNESCO et le PNUD). Conclusion, en bref, de l'évaluation : succès inégal, mais enseignements d'une portée capitale pour l'avenir.

Sciences exactes et naturelles

- Première session du Conseil intergouvernemental de coordination du Programme hydrologique international (PHI), qui a pris la suite de la Décennie hydrologique en portant l'accent sur la méthodologie et la formation en matière de gestion rationnelle des ressources hydriques.
- Création d'un réseau international de centres de ressources microbiennes (MIRCEN) : Bangkok, Brisbane, Dakar, Guatemala, Le Caire, Nairobi, Porto Alegre.
- Varna (Bulgarie) : réunion d'experts sur le thème « Biologie et Ethique » ; la publication qui en est issue marquera une avance notable sur la réflexion dans ce domaine.

Culture

- Création du Comité consultatif pour l'étude des cultures océaniques, qui inaugure le programme d'études des cultures du Pacifique.



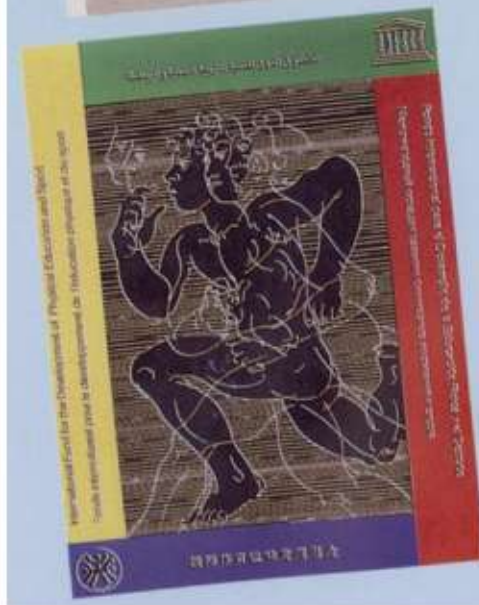
1976

Politique générale

- Ouverte à Nairobi par Mzee Jomo Kenyatta, Président de la République du Kenya, la Conférence générale décide notamment la création en son sein d'un Groupe de rédaction et de négociation chargé de faciliter la recherche d'un consensus sur les questions sensibles.
- Elle adopte le Plan à moyen terme pour 1977-1982.
- Naissance du Programme général d'information (PGI) qui vise à regrouper les activités relatives au développement des informations scientifiques et techniques, couvertes par l'UNISIST, et celles intéressant la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives, couvertes par le NATIS (National Information System).

Éducation

- La Conférence générale adopte une Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes où le concept d'éducation permanente, que l'UNESCO a contribué à accréditer, se trouve consacré et défini comme suit : « L'éducation, loin de se limiter à la période de scolarité, doit s'élargir aux dimensions de l'existence vécue, s'étendre à toutes les compétences et à tous les domaines du savoir, pouvoir s'acquérir par des moyens divers et favoriser toutes les formes de développement de la personnalité. »
- Paris : première conférence internationale des ministres et des hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse.



Sciences exactes et naturelles

■ L'UNESCO achève la publication de l'*Atlas géologique du monde* après douze années de travaux en collaboration avec la Commission de la Carte géologique du monde du Congrès géologique international.

Sciences sociales

■ Réunion internationale d'experts sur la coopération interrégionale dans le domaine des sciences sociales.

Culture

■ Nairobi : la Conférence générale adopte la Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle.
■ Etudes des cultures : création du Comité consultatif de la culture arabe.

Communication

■ San José de Costa Rica accueille la première d'une série de conférences intergouvernementales régionales sur les politiques de la communication (Kuala Lumpur, 1979 ; Yaoundé, 1980 ; ARABCOM, Khartoum, 1987).
■ Contribution de l'UNESCO à la création, à Nairobi, du Conseil africain d'enseignement de la communication. Le Conseil rassemble, au départ, 19 instituts de cette vocation. Il en compte aujourd'hui 65.
■ Première utilisation par l'UNESCO d'un satellite de communication à l'occasion d'une session de la Conférence générale.

Événements

■ Willy Brandt, Prix Nobel de la paix, Ph. Noel-Baker, Prix Nobel de la paix, Alfred Kastler, Prix Nobel de physique, Nancy Reeves, Tewfik Al-Hakim, Paul-Marc Henry, Samir Amin, Jean d'Ormesson, Iannis Xenakis, Buckminster Fuller, Peter Ustinov parmi les participants de la table ronde organisée à l'UNESCO sur le thème : « la coopération culturelle et intellectuelle et le nouvel ordre économique international ».

Page de gauche, de haut en bas : le barrage de Zrivié (Mauritanie) et plusieurs autres ont été réparés par le Génie rural mauritanien avec l'aide d'un projet OPEP/UNESCO ; ouvrage publié par l'UNESCO sur les sciences et techniques de l'information et de la documentation, deuxième édition revue et augmentée (1990) ; affiche du Fonds international pour l'éducation physique et le sport (1985).

Page de droite, de haut en bas : Han Suyin, écrivain ; Willy Brandt, homme politique ; Iannis Xenakis, compositeur.

1977

Éducation

■ Tbilissi (URSS) : Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement, en collaboration avec le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Culture

■ Contribution de l'UNESCO au Festival des arts africains de Lagos (FESTAC).

Communication

■ Kuala Lumpur (Malaisie) : inauguration de l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement des émissions radiophoniques, organisme intergouvernemental pour la réalisation de programmes de formation à la communication régionale.
■ Début des travaux de la Commission internationale pour l'étude des problèmes de la communication, présidée par Sean MacBride (Irlande). Son rapport, *Voix multiples, un seul monde* (1980), sera publié en 17 langues.



Événements

■ Table ronde sur « les défis de l'an 2000 » (Han Suyin, Michel Jobert, André Fontaine, Prem Kirpal, Alicia Penalba...).

1978

Politique générale

■ L'UNESCO compte 144 Etats membres ; 128 d'entre eux ont établi des Commissions nationales.
■ Premier Congrès mondial des Clubs UNESCO au siège de l'Organisation.

Éducation

■ Création à Caracas du Centre régional pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (CRESALC).
■ La Conférence générale institue un Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport chargé d'orienter la conception et de superviser l'exécution du programme d'activités de l'UNESCO dans ce domaine ; elle adopte la Charte internationale de l'éducation physique et du sport et crée un Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport. L'action de l'UNESCO, en collaboration avec le CIEPSS et le Conseil international pour la santé, l'éducation physique et la récréation (ICHPER), porte à la fois sur le rôle du sport dans l'éducation et sur l'éducation dans le sport.

Sciences exactes et naturelles

■ Achèvement de la publication par l'UNESCO de la *Carte mondiale des sols*, fruit de dix-sept années de travail en collaboration avec la FAO.
■ Torremolinos (Espagne) : Conférence intergouvernementale sur les stratégies et politiques en matière d'informatique.



A gauche, ce dessin d'André François, peintre et dessinateur français d'origine roumaine, a été créé spécialement pour une affiche de l'UNESCO sur le transfert illicite des biens culturels. A droite, Aziza Hussein, spécialiste égyptienne de sciences sociales.



Enseigner les droits de l'homme

Sciences sociales

■ Vienne : à l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme, que suivront (1979, 1982) plusieurs réunions d'experts visant à élaborer un plan pour le développement de cet enseignement, notamment en coopération avec l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg. Le plan d'action de l'UNESCO qui en émanera comporte un volet consacré aux droits de la femme.

Culture

- La Conférence générale approuve les statuts du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.
- Port-au-Prince (Haïti) : réunion d'experts sur la Traite négrière du 15^e au 19^e siècle.
- La Conférence générale décide la rédaction d'une *Histoire des civilisations de l'Asie centrale*.

Communication

■ A la suite de plusieurs années de discussions ardues, la Conférence générale adopte la « Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de

l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre ».

■ Achèvement du projet UNESCO-PNUD d'équipement d'un Institut de la communication de masse à l'Université du Nigéria à Lagos (750 000 dollars).

Événements

■ UNESCO, Paris : table ronde et soirée d'hommage à l'occasion du 23^e centenaire de la mort d'Aristote (Hélène Ahrweiler, M. Arkoun, J. Beaufret, J. Berque, J. Dausset, D. Dubarle, J. Merleau-Ponty, E. Moutsopoulos, R. Thom). Mémorable intervention de Jacques Lacan.

1979

Sciences exactes et naturelles

- Publication de deux rapports de synthèse sur l'état des connaissances concernant les écosystèmes forestiers tropicaux et les écosystèmes pâturés tropicaux (UNESCO, PNUE et FAO).
- Création avec la FAO et le gouvernement néerlandais du Musée international des sols à Wageningen (Pays-Bas).

Sciences sociales

■ Quito : réunion d'experts sur la « Recherche sur l'idée d'un développement intégré », à l'origine de l'ouvrage de François Perroux *Pour une philosophie du nouveau développement*, publié par l'UNESCO en 1981.

Culture

- Etude des cultures : première réunion du Comité de rédaction de l'ouvrage sur *Les différents aspects de la culture islamique*, financé sur une donation budgétaire de l'Islamic Call Society.
- Elargissement du Comité consultatif pour l'étude des cultures malaises à l'étude des cultures de l'Asie du Sud-Est.

Communication

■ Groupe de travail UNESCO/UIT (Union internationale des télécommunications) sur les tarifs internationaux de télécommunications, obstacle fréquent à l'échange d'informations.

Événements

- « Les Assises pour la paix », organisées par l'UNESCO et le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (avec notamment le poète Eugène Evtouchenko, Aziza Hussein, Youri Joukov, Sean MacBride, Daniel Oduber, Edgar Faure, Philip Noel-Baker, M. L. Mehrotra, Hélène Vlachos).
- Dans le cadre de l'année internationale contre l'apartheid, la grande salle I de l'UNESCO résonne des chants de Myriam Makeba.

1980

Politique générale

- Belgrade, 21^e session de la Conférence générale : Amadou-Mahtar M'Bow, premier Directeur général à être réélu à l'unanimité.
- Le montant des sommes dépensées par l'UNESCO sur les fonds du PNUD au bénéfice des Etats membres atteint 61 510 230 dollars pour 1980.

■ Secrétariat : la Conférence générale examine le cas d'un membre du personnel politiquement empêché de rejoindre son poste à l'UNESCO et à cette occasion adopte une résolution sur l'indépendance de la fonction publique internationale.

Éducation

■ Première réunion, à Paris, du Groupe international de réflexion sur le développement futur de l'éducation, avec la participation, notamment, de l'Association internationale des universités et la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante.

Sciences exactes et naturelles

■ Lancement de 8 projets scientifiques régionaux majeurs : géologie appliquée au développement (Afrique); ressources en eau en milieu rural (Etats arabes, Amérique latine); zones tropicales humides (inter-régional); zones arides et semi-arides (id); écosystèmes côtiers (id.); biotechnologie et micro-biologie appliquées (Etats arabes et Afrique); technologie et développement (Asie du Sud-Est).

Sciences sociales

- Paris : Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement.
- Paris : réunion sur les droits de l'homme dans les zones urbaines (1982 : même thème discuté au Caire).
- Nairobi : consultation d'experts sur l'enseignement et la recherche philosophiques en Afrique (réunions similaires en 1983 pour l'Asie, en 1985 pour l'Amérique latine).

Culture

- La Conférence générale adopte la Recommandation relative à la condition de l'artiste.
- L'inauguration de l'ensemble monumental de l'île de Philae sur son nouveau site achève la campagne de Nubie.
- Parution en français des deux premiers volumes de l'*Histoire générale de l'Afrique : Méthodologie et Préhistoire africaine ; Afrique ancienne*. Six autres volumes sont prévus.

Les enjeux controversés de la communication

Communication

- Venant en conclusion de la série de Conférences intergouvernementales régionales sur les politiques de la communication, et conformément aux directives de la 20^e session de la Conférence générale, l'UNESCO convoque à Paris une réunion spéciale des Etats membres, connue dans la suite sous le sigle de DEVCOM.
- Prenant à son compte une recommandation de DEVCOM, la Conférence générale décide en sa 21^e session, par consensus, la création du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), destiné à atténuer les déséquilibres, surtout entre le Nord et le Sud, des infrastructures et capacités de communication.
- La Conférence générale invite le Directeur général à faire entreprendre des études dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

(« NOMIC »). Deux tables rondes seront organisées conjointement par l'ONU et l'UNESCO sur ce thème en 1983 à Igl's (Autriche) et en 1986 à Copenhague. Cette orientation donnera lieu à une longue et houleuse controverse publique, fondée en partie sur des malentendus, et sur laquelle la 25^e session de la Conférence générale, à l'automne 1989, tournera la page en proposant une politique de communication plus consensuelle.

Événements

- Le pape Jean-Paul II reçu en visite à l'UNESCO : « Oui ! L'avenir de l'homme dépend de la culture ! Oui ! la paix du monde dépend de la primauté de l'Esprit ! Oui ! l'avenir pacifique de l'humanité dépend de l'amour. Votre contribution (...) est vitale. Elle se situe dans l'approche correcte des problèmes à la solution desquels vous consacrez votre service. Ma parole finale est celle-ci : "Ne cessez pas. Continuez. Continuez toujours !" »
- UNESCO, Paris : série de conférences sur « L'Islam, la philosophie et les sciences ».



A gauche, inauguration de l'ensemble monumental de Philae sur son nouveau site en 1980 (Egypte).
Ci-dessus, la radio du Bhoutan, dont les débuts remontent aux années 70 (en haut), a reçu notamment l'aide de l'UNESCO dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

A SUIVRE...

JOSEPH KI-ZERBO

répond aux questions de Bahgat Elnadi et Adel Rifaat



Ancien membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, membre du Conseil de l'Université des Nations Unies, l'historien burkinabé Joseph Ki-Zerbo jouit d'une renommée mondiale. Il est l'auteur, notamment, d'une Histoire de l'Afrique noire (1972, Hatier, Paris), traduite en huit langues, et il a participé à la rédaction de l'Histoire générale de l'Afrique (1980, UNESCO et Nouvelles éditions africaines) qui a fait date. Il a publié en 1990 Eduquer ou périr (UNESCO-UNICEF, L'Harmattan, Paris). Rectifiant un certain nombre d'idées reçues dans cet entretien au *Courrier*, il souligne les réalités profondes de l'histoire africaine et esquisse son apport original à la réflexion contemporaine.

■ *Vous avez été l'un des maîtres d'œuvre du colossal projet de L'Histoire de l'Afrique, publiée par l'UNESCO. En quoi écrire l'histoire de l'Afrique diffère-t-il d'écrire l'histoire d'un autre continent ?*

— Pour écrire l'Histoire, partout dans le monde, les historiens remplissent pratiquement la même fonction sociale. La démarche de l'esprit, les méthodes, sont en général les mêmes. Mais, dans la mesure où l'objet de l'étude est assez différent en Afrique, il est évident que la logique et les principes méthodologiques doivent s'adapter à cette matière. Il faut reformuler certains principes et certaines normes afin de les adapter à cette réalité.

Il faut aussi tenir compte des méthodologies mises au point par ceux qui, avant les historiens d'aujourd'hui, remplissaient le rôle de l'historien dans nos sociétés précoloniales. On ne peut pas les oublier et dire, comme on l'a fait, qu'« il n'y a pas de philosophie africaine puisqu'il n'y avait pas de philosophes avant ceux qui ont été formés par la Sorbonne ». C'est une façon erronée de poser le problème.

Les historiens africains avant la colonisation, ont — sinon réussi — du moins tenté de restituer « l'homme dans le temps ». Certes, il faut éviter l'autre excès selon lequel nous sommes tellement différents que notre esprit doit utiliser des principes mathématiques ou scientifiques différents de ceux du reste du monde ! Simplement, on ne peut transférer la science telle qu'elle a été élaborée en Occident pour essayer d'appréhender nos réalités.

J'en donne deux exemples : le premier concerne la tradition orale comme source de l'histoire. A l'occasion du travail organisé à l'UNESCO sur l'Histoire de l'Afrique, il nous a été permis de bien mettre en valeur cette source de l'histoire. Alors que les Européens l'avaient en général reléguée hors du champ de la rationalité, nous avons prouvé qu'on pouvait en faire un outil rationnel pour appréhender l'histoire. Cela a d'ailleurs influencé, en retour, la recherche historique dans les pays européens eux-mêmes. Preuve que l'influx n'est pas unilatéral...

Une démocratie fondée sur la solidarité constitutionnelle du système africain peut faire de l'Afrique un partenaire crédible dans un nouveau partenariat planétaire.

Le deuxième exemple est celui de la pharmacopée africaine, qui est aussi un objet d'histoire. Dans la médecine africaine, il y a certains principes qui ont été mis en valeur, comme l'aspect psychosomatique de certains produits, qui, dans les pays occidentaux, a été trop négligé. C'est dire qu'il y a des réserves de rationalité, de principes logiques, dans nos pays africains, qui, dans différentes sciences, devront être exploités pour donner de nouvelles dimensions à ces disciplines. C'est là, je pense, que se trouve la bonne démarche : prendre à l'Europe et lui donner à notre tour. Si nous disions que tout doit être repris à zéro, c'est comme si nous acceptions un « apartheid » de l'esprit.

■ *Revenons à la tradition orale. Hampâté Bâ disait qu'en Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui disparaît. Mais que vaut, exactement, cette source ?*

— Il y a des séries considérables de textes oraux. Le fait qu'on ne leur ait pas accordé une attention suffisante depuis des siècles et que l'histoire de l'Afrique ait été longtemps vue uniquement à partir de l'extérieur, a conduit à négliger ces gisements. Mais ce sont des gisements précieux, puisque d'origine interne. Bien entendu, ils doivent être traités, passés au crible de la réflexion critique pour devenir des témoins crédibles.

La tradition orale se présente sous des formes variées. La forme la plus sophistiquée et la plus proche du document écrit, c'est ce qu'on appelle le texte oral institutionnalisé et formalisé. Certaines structures étatiques, monarchiques et dynastiques africaines se sont déployées sur 500 à mille ans. Dans ces cas-là, peu à peu, s'est mis en place un corps de fonctionnaires d'Etat chargés de gérer la mémoire collective. Parfois on les appelle des griots (« dyeli » au Mali) ; ailleurs on leur donne d'autres noms. Mais ce genre de griots n'a rien à voir avec celui qui titille l'appétit exotique des touristes d'aujourd'hui ; il s'agissait là d'un office d'Etat.

Ainsi, chez les Moose, au Burkina-Faso,

au Mali, dans le royaume d'Abomey (Bénin actuel), y avait-il des corps constitués chargés de gérer la mémoire collective. Ils apprenaient leur métier en suivant des cours de formation dans des lieux bien déterminés, qui avaient leurs traditions, où il y avait des maîtres et des disciples, avec un curriculum pluriannuel, qu'il fallait parcourir avant d'aboutir à une sorte de statut qui les intégrait au corps des griots. Je vous renvoie par exemple au livre de Djibril Tamsir Niane sur le Soudan occidental.

Dans ces cas-là, on peut être sûr qu'il y a une transmission correcte. Néanmoins, il ne s'agit pas d'en accepter le contenu les yeux fermés. Il faut le soumettre à une série de critiques internes et externes pour voir si cela est consistant ou non. Si, par exemple, deux peuples ennemis donnent la même version d'une même bataille, il y a de fortes chances pour que ce soit véridique. Si un peuple vaincu reconnaît sa défaite dans sa tradition orale, il y a aussi des chances que cela soit exact. Par ailleurs, dans une même société, s'il y a des conflits entre princes, des rivalités pour le pouvoir, cela suscite des versions et des traditions orales particulières. Et cela permet une confrontation des témoignages, comme pour les documents écrits ; c'est cette comparaison qui permet d'aboutir à une hypothèse ou une thèse marquée du label « certain », « probable », ou « possible ». C'est à une telle critique hautement rationnelle, qu'est soumise la tradition orale.

Pour vous donner une idée du degré de certitude que peuvent avoir ces textes, dans le pays des Moose, au Burkina-Faso, le chef des griots devait, chaque jour, réciter la liste généalogique du « Mogho-Naaba ». Chaque jour ! Il ne lui est pas permis d'oublier ! Et cela se transmet, puisque le chef des griots exerce jusqu'à ce qu'il soit destitué ou jusqu'à sa mort. Chaque jour il doit faire cette sorte de connexion, de branchement avec le passé ; et il le fait en tremblant, car la moindre erreur peut lui coûter la vie. S'il omet un nom ou s'il attribue un acte à un personnage qui n'en est pas l'auteur, cela est tout de suite repéré par la

foule des auditeurs, dont la présence même constitue un jury sourcilieux et une garantie. Il en allait exactement de même à la cour du roi d'Abomey.

Mais il y a aussi d'autres traditions qui sont moins formulées, moins stéréotypées. Tel est le « Soundiata fasa » (c'est-à-dire l'éloge ou l'histoire de Soundiata), héros qui se situe au 13^e siècle, au début de l'histoire du Mali, que nous connaissons par d'autres sources arabes, en particulier Ibn Battouta, qui visita le Mali au 14^e siècle. Il y a là un faisceau d'événements qui évoquent certaines structures économiques, sociales, politiques et religieuses. Ce sont des récits chantés, accompagnés par des instruments spéciaux, réservés à ce genre de déclamations. Ils peuvent sembler épiques et purement légendaires, mais sont confirmés parfois par des documents écrits. Ces derniers sont parfois eux aussi complétés, et même corrigés, par la tradition orale.

■ *Y avait-il une ou plusieurs notions de temps ? Quel était le rapport au temps ? L'impression première est que le temps tribal est un temps cyclique, un temps de recommandements indéfinis, liés à une vision cosmogonique. Or, vous parlez de dynasties, de successions. Comment ces deux temps se combinaient-ils ?*

— Je crois que dans le système africain, il y a effectivement une combinaison des deux. Il y a l'aspect cyclique qui est très important dans certaines sociétés, surtout les sociétés agraires. Celles-ci ne sont certes pas des sociétés acéphales, ni des sociétés sans Etats (puisque'il y avait un gouvernement, des normes de gestion de chaque société). Néanmoins, ce sont des sociétés de paysans soumises à un rythme cyclique ; mais même alors, il y a des raisons de penser que l'être humain n'est pas simplement voué à l'éternel recommencement, comme dans certaines philosophies où l'on retrouve l'idée de la réincarnation.

Citons ici un épisode des cosmogonies africaines, rapporté par le regretté Hampâté Bâ : « Dieu a créé l'homme pour avoir un

interlocuteur, un compagnon de parole. » Ces mots, et le statut qu'ils accordent à l'homme, nous font comprendre que le rôle de l'homme ne consiste pas seulement à répéter les mêmes choses. C'est ce qui ressort aussi du mythe du Prométhée africain : « Dieu avait inventé le feu pour réchauffer sa mère ; puis l'homme a découvert ce feu et il l'a emporté. Alors une poursuite épique s'est engagée entre Dieu et l'homme, jusqu'au jour où Dieu s'est arrêté et a reconnu en l'homme son égal et son frère. » Telle est la grandeur de la condition humaine.

Pour revenir à la conception du temps, les Africains disent qu'il faut que demain soit meilleur qu'aujourd'hui. On dit aussi que ceux qui ont vécu plus longtemps ont plus de sagesse, de science, etc. Dans la pharmacopée, par exemple, celui qui hérite des savoirs doit y ajouter lui-même quelque chose de nouveau. Il existe donc un certain concept d'accumulation, mais qui est intégré au bien communautaire, et pas seulement — c'est là le plus important — pas seulement à tel ou tel individu. C'était là l'une des grandes forces, et aussi l'une des grandes faiblesses, du système africain.

■ *L'idée d'accumulation, quand elle est tournée vers la communauté, nous mène à poser la question : quel était le statut du changement ? maîtrisé ? méprisé ? craint ?*

— On a souvent dit que l'Africain ne fait que répéter ce que ses ancêtres ont fait. C'est un des principes. Mais ce n'est pas le seul. On fait du « réductionnisme » en ne retenant de l'Africain que cette dimension. Il y a eu en Afrique des continuités et des ruptures. Mais d'abord, précisons que tous les Africains n'occupent pas les mêmes situations sociales. Certains ont affirmé qu'il n'y avait pas de classes sociales, d'autres ont précisé que même s'il y avait des classes, celles-ci ne remettaient pas radicalement en question les structures sociales. Cela est en partie vrai, car nous n'avons pas atteint le stade du capitalisme industriel, bien qu'ayant contribué à l'installer en Europe ! Mais il y avait tout de même des différences

de statut, et dès lors, des conflits, d'où pouvaient découler certains changements.

Je vous cite deux cas dans l'histoire africaine : le premier est celui de Biton Coulibaly, roi de Ségou. Son importance est due à ce qu'il a introduit un impôt personnel ; il a aussi créé une armée de métier, qui n'existait pas auparavant, ainsi qu'une direction collégiale à partir de sa classe d'âge. Voilà un cas précis où l'on est passé de la classe d'âge à un système monarchique, grâce à l'invention, à la créativité d'un leader qui fut littéralement un initiateur d'histoire.

L'autre exemple est mieux connu, c'est celui de Chaka. L'essor de Chaka est tellement fulgurant qu'il a bouleversé des peuples entiers en Afrique australe et les a amalgamés pour en faire la nation zouloue. Le concept de nation existait. Certains ont parlé de pré-nation, mais c'était bel et bien une nation, qui n'avait peut-être pas tous les attributs ou les signes extérieurs repérables de la nation dans les pays occidentaux. Encore que, même en Occident, la nationalité s'est constituée plus ou moins tôt selon les pays et les régions.

Chaka, lui, a d'abord donné un nom commun à tous ceux qui avaient été agrégés par la guerre, par la conquête. Il a transformé l'armée en changeant les armes, ne retenant que les armes de poing et établissant ainsi le corps à corps. Ensuite il a introduit un dispositif de stratégie fondé sur les différents éléments de son armée par ordre d'âge : les plus jeunes en avant et aux ailes, pour attaquer et envelopper ; les hommes d'âge mûr venaient après pour le choc principal ; alors que les plus âgés attendaient derrière, le cas échéant, pour d'autres missions. C'était l'ordre de bataille « en tête de buffle ». Cet homme a donc révolutionné la pratique de la guerre. Il a malheureusement fini comme un dictateur. Cela dit, il y a eu chez les Africains un attachement presque viscéral au passé, un attachement lié à la tradition orale. En effet, dans les pays où l'histoire est confiée aux livres, aux documents écrits, aux archives, se crée une espèce de distance, de détachement par rapport au passé.

Tandis que les Africains sont restés rivés à la parole transmise et lestée de noms familiers, si bien que leur histoire tendait à se transmuier en propriété commune, proclamée et reproclamée de génération en génération.

■ *Y a-t-il un moment à partir duquel on peut parler de conscience africaine, qui va non seulement au-delà du tribal et du clanique, mais même au-delà des Etats ou des empires ? Est-ce que, par exemple, le choc créé par la traite des Noirs sur grande échelle a constitué un moment de ce type ?*

— Objectivement, oui. Je peux dire qu'il y a bien eu prise de conscience transafricaine, en ce sens que presque toutes les sociétés africaines, au moment de la traite des Noirs, ont eu ce sentiment d'aliénation, ce sentiment d'être dessaisies d'elles-mêmes. Mais comment voulez-vous parler de conscience panafricaine subjective ? Comment pouvait-elle être propagée et diffusée ? Il faut prendre en considération les obstacles naturels dans un si grand continent. Ce qui est merveilleux d'ailleurs, c'est que malgré ces obstacles, finissent quand même par se coaguler des éléments proprement panafricains.

Quand je suis allé pour la première fois en Rhodésie du Nord, l'actuel Zimbabwe, un soir, dans ma chambre d'hôtel, par la fenêtre, j'entends venir d'un quartier lointain de la ville, un rythme de tamtam qui était textuellement le même que celui de mon village d'origine. A tel point que je me suis mis à danser tout seul ! Il y a sans conteste des éléments d'unité. Mais j'en reviens aux obstacles naturels qui, pour longtemps, ont été presque infranchissables — comme la grande forêt équatoriale, creuset d'innovations sociales et de technologies, mais obstacle quand même. Le Sahara, de son côté, a constitué un barrage, qui a beaucoup filtré et retardé la communication. Tout cela fait que la prise de conscience panafricaine ne pouvait être qu'un processus lent. Autrement dit, même si tous les individus africains ressentaient quelque chose au même moment, ce sentiment ne pouvait pas se



transformer en conscience collective pour l'action. Sans compter qu'il y avait aussi des contradictions internes ; qu'on a utilisé certains Africains contre d'autres, en suscitant des conflits ethniques, etc.

■ *En tant qu'historien de l'Afrique, quel est votre objectif aujourd'hui ? Est-ce tout simplement de rechercher, puis d'analyser, ce qui a eu lieu dans le passé ou bien voulez-vous en tirer des conclusions, des leçons pour l'avenir ?*

— La réponse à cette question est immense. Il y a d'une part le problème du métier d'historien ; d'autre part, l'idée que les peuples se font de l'histoire ; et enfin, la distinction à faire entre l'histoire réelle telle qu'elle s'est déroulée, et celle que nous essayons de reconstituer : l'histoire-représentation, qui est façonnée par les historiens. D'abord, j'aimerais distinguer le journaliste de l'historien. J'évoquerai ce qu'on appelle l'histoire immédiate. Il y a main-

tenant une telle accélération dans les communications, que les historiens se sentent aspirés par la demande et le besoin de projeter immédiatement ce qui vient de se passer. Il y a des collections d'histoire immédiate qui popularisent ce genre, quelques mois, et parfois quelques semaines, après l'événement. C'est une forme d'histoire qui frise le journalisme. Mais l'historien se distingue du journaliste par le souci de la durée. Par la prise en compte d'un espace de temps significatif indiquant des continuités soutenues et des « pentes » événementielles ou structurelles, bref, un paysage déployé au-delà de l'actualité.

Ce concept d'amplitude dans le temps, je ne dis pas dans l'espace, est un des éléments distinctifs. Il y a aussi le problème de savoir si l'on s'en tient à la surface des faits, aux vagues qui clapotent à vue d'œil, ou si l'on va jusqu'aux substructures qui expliquent ces vagues. C'est la fameuse distinction entre

l'école des Annales et l'école axée sur l'histoire événementielle. Mais il faut souligner que l'historien n'est pas indépendant de sa société. Il répond à des besoins, et même si ces derniers semblent subjectifs ou personnels, ils revêtent un caractère social. Dans la mesure où l'historien n'est pas tombé du ciel, il appartient à un contexte sociétal multiforme qui l'imprègne par osmose, ne serait-ce que par les gènes qu'il porte en lui. L'historien n'est pas une sorte de juge indépendant qui intervient face à une réalité abstraite. Il est plus ou moins impliqué, sinon engagé.

Il fut un temps où l'historien devait répondre à des besoins sociaux, comme la généalogie des rois, ou l'éthique à inculquer aux princes à partir des exemples du passé. C'est pourquoi dans la société européenne, à une certaine période, les précepteurs des princes étaient des historiens. Dans une période ultérieure, il y a eu le fait national qui



a produit des historiens mettant l'accent essentiellement sur les événements ou les hommes fondateurs de l'Etat-nation. Et nous voici dans une période où, avec et après les idéologies, il y a le souci des structures. C'est l'école des Annales, avec mon maître Fernand Braudel, qui a véritablement ouvert cet espace nouveau, cette galaxie intellectuelle, à l'histoire. Je dois dire que l'historien africain peut vraiment y déployer ses ailes puisque, justement, dans nos civilisations on observe cette permanence dans les structures.

On trouve des choses qui n'ont pas changé depuis des siècles, ou qui se répètent comme il y a cent ans. J'ai eu l'occasion d'assister à l'intronisation du « moro naaba », il y a plus

de vingt ans, et récemment il y a eu l'intronisation de son petit-fils ; ce sont les mêmes rites, qui relèvent du sacré. Mais attention ! La permanence n'est pas l'immobilité. Les structures ne sont jamais totalement figées. Les choses bougent, ou finissent par bouger. Il importe donc d'analyser à fond les réalités africaines, de radiographier la conjugaison des facteurs qui fait entrer une structure permanente dans un processus de mutation.

■ *Tout au long, vous avez parlé de permanence et de structures, ou de ruptures et de changements. La société africaine serait un mélange des deux. Cela dit, à l'époque moderne, avec la colonisation et après, il est*

évident qu'il y a eu une accélération de ruptures, de déchirements et de changements. A votre avis, quel est le changement le plus important ? Que deviennent les communautés qui ont fondé par le passé cette permanence, et qui, depuis un siècle, ont été si fortement ébranlées ? En quoi la perception de la société africaine en est-elle transformée ?

— Il y a à la fois des permanences étonnantes et des sortes de fuites en avant, des avalanches, sans but parfois d'ailleurs, parce que c'est un phénomène extraverti, induit de l'extérieur. L'on peut, je crois, considérer la période de la traite des Noirs comme une hémorragie qui a miné et épuisé les forces biologiques et sociales de l'Afrique. Mais le changement

fondamental, c'est la colonisation. La colonisation est une amputation majeure. C'est une séparation brutale, une sécession d'avec bon nombre de choses essentielles. C'est le divorce forcé d'avec sa propre histoire, sa structure sociale, son état civil tel qu'il était organisé : l'aménagement autonome de l'espace, l'usage de sa langue dans les principaux lieux publics. Bref, un ethnocide ponctué de certains génocides.

Mais, à travers ce changement, des choses neuves se sont développées : la colonisation, par une sorte de dialectique, a permis de déployer ou d'accomplir certaines choses en Afrique. Par exemple, elle a créé de grands espaces englobant nombre de communautés et, à coups de massacres parfois, a installé sa paix, qui rappelait l'antique « Pax romana ». Mais les Africains n'ont pas perdu leur créativité sous la colonisation, contrairement aux allégations d'une certaine histoire coloniale. D'où l'importance d'une histoire africaine, vue de l'intérieur. En réalité, beaucoup de sociétés dites « statiques » et passives ont sauvé leur vie tout en développant des processus qui ont souvent débouché sur des conduites de refus, voire d'insurrection, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

■ *Mais cette créativité, depuis la fin de la colonisation, ne tend pas uniquement à retrouver la pulsation d'avant. Elle tend nécessairement aussi à innover, à inventer un avenir qui ne soit pas que la répétition du passé...*

— En réalité, les stratégies de résistance ont souvent été analogues dans la période coloniale et la période néo-coloniale, par exemple dans le cadre du secteur que l'on appelle aujourd'hui « informel ». Le combat pour l'identité et l'autonomie, qu'il ne faut pas confondre avec le refus obtus du changement, a revêtu une multitude de formes, dont la plus évidente est la résistance armée. Même des chefs réputés « soumis », sommés d'envoyer leurs enfants à l'école des Blancs, préféreraient souvent substituer les fils de leurs serviteurs pour déconnecter

leur descendance par rapport au système étranger. Les jeunes convoqués pour le service militaire ou le travail forcé se dérobaient par la migration ou même l'auto-mutilation.

Quant à la religion, elle est, jusqu'à nos jours, un des bastions du défi aux pouvoirs. Les Africains se sont livrés à des réinterprétations, à des syncrétismes d'une rare audace, entre les religions chrétienne ou islamique et les croyances ou usages traditionnels. Certains marabouts, sous le couvert d'une mystique du travail inculquée à leurs disciples, s'imposent dans le secteur des cultures de rente. Des négociants africains, à partir des pratiques et circuits originels, prendront leur « part du marché » dans la traite des produits coloniaux. Des guérisseurs traditionnels « moderniseront » le conditionnement de leurs produits et même leurs préparations. Refusant les statuts juridiques importés, des cadres paysans transformeront, pour les faire revivre, les groupements de travail des classes d'âge d'antan. Des pasteurs voués à « l'élevage sentimental » (excluant plus ou moins l'idée de profit) interviendront sur le marché.

Mais dans l'ensemble, par rapport aux Asiatiques par exemple, les Africains adaptent peu et adoptent beaucoup. Et pour cause. Quand on ne dispose pas d'un secteur industriel autonome, la marge de manœuvre de l'imagination fabricatrice est bien étroite...

■ *Depuis quelques années, le monde découvre des jeunes qui se lèvent au nom de leur liberté et de la démocratie, qui se font tuer pour ces idées. Qui sont ces jeunes-là ? D'où sortent-ils ?*

— Cette jeunesse admirable est le fruit d'un système séculaire de désagrégation. Ils sont doublement piégés. Déracinés par la puissance d'un système scolaire exogène et par les séries radio-télévisées déversées par le Nord, ils sont par contre débranchés du système africain de droits et de devoirs. Ils sont à la fois libres et esclaves ; car ils entrent sur le marché « moderne » avec un pouvoir d'achat infime, mais un appétit énorme, allumé à toutes les torches médiatiques. Face à eux, des dictateurs,

souvent beaucoup moins instruits, mais qui disposent du pouvoir et de l'avoir... Pour ces jeunes, le passé est aveugle, le présent est muet et l'avenir est sourd.

Dans ces conditions, la bombe de la jeunesse doit nécessairement exploser. Les dictatures ne créent pas d'emplois, sauf ceux de policiers ou de tortionnaires, qui sévissent justement contre les jeunes. Mais la démocratie, si elle reste formelle, n'est qu'un placebo illusoire. Le multipartisme n'est qu'une condition nécessaire mais pas suffisante. Si d'autres conditions structurelles ne sont pas réalisées, la démocratie est réduite à son squelette, un texte sans contexte. Sans la chair d'un minimum de développement et le sang d'un minimum de culture démocratique, on tomberait alors dans les déceptions amères qui ont naguère succédé aux « indépendances » et à la course aveugle pour la croissance économique.

Où sont les programmes et les projets de société des centaines de partis qui ont poussé en quelques années en Afrique comme des champignons ? Au moment où s'évanouit le projet communiste — humanisme en théorie mais broyeur d'hommes dans les faits — et où le modèle capitaliste révèle ses nombreuses failles structurelles, le système africain n'a-t-il rien à dire ? Un exemple : par quelle sorte de « sécurité sociale » les Africains arrivent-ils, jusqu'aujourd'hui, à prendre en charge leurs enfants, leur malades et leurs vieillards ? Il y a là une forme de solidarité constitutionnelle, qui est peut-être la nouvelle frontière « indépassable » de la civilisation humaine, si celle-ci veut percer la croûte barbare et suicidaire des égoïsmes actuels. Une démocratie fondée sur cette solidarité peut constituer l'Afrique en partenaire crédible dans un nouveau partenariat planétaire... A condition que soit réalisé un autre préalable tout aussi incontournable : l'intégration africaine, qui seule peut nous donner accès aux industries majeures, c'est-à-dire à la capacité d'atteler nous-mêmes notre économie à un nouveau train de valeurs mariant le meilleur d'ailleurs aux fruits les plus savoureux de notre propre histoire. ■

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Déclaration universelle des droits de l'homme
article premier

LE racisme plonge de profondes racines dans l'histoire de l'humanité. Il chemine partout où les groupes humains, placés en situation de conflit, défendent leur liberté et leur culture sans respecter celles des autres, se démarquent, s'isolent et s'agressent en invoquant des critères ethniques. C'est le discours de l'exclusion, qui conduit tout naturellement au mépris, voire à la haine.

Le racisme institutionnalisé est une variante d'autant plus odieuse qu'elle se coule dans un langage philosophique et juridique, prétendument civilisé, pour justifier une entreprise d'asservissement. Je pense à la traite des Noirs, qui a saigné à vif l'Afrique pour que fleurissent les champs de coton des Amériques ; ou encore au nazisme, qui, pour la plus grande gloire de la prétendue race aryenne, a mis l'Europe à feu et à sang.

Pendant la Seconde Guerre mondiale s'est déchaînée la folie meurtrière raciste des hommes. Cette guerre a pu prendre fin grâce à la mobilisation des forces de la liberté dans le monde entier et à la prise de conscience croissante du danger que représentait, pour l'humanité, cette nouvelle forme de barbarie. Le système des Nations Unies est précisément né de cette prise de conscience. Comme le proclame l'Acte constitutif de l'UNESCO « la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer (...) le dogme de l'inégalité des races et des hommes ».

Cependant ce dogme allait bientôt entamer une nouvelle carrière sous la forme de l'« apartheid ». Vivant défi aux valeurs universelles des droits de l'homme, ce régime a pu se maintenir près d'un demi-siècle, en bénéficiant des complicités extérieures et des égoïsmes honteux. Mais voici qu'à son tour le système de l'apartheid voit s'effondrer un à un tous ses piliers, sous les coups des combattants de la liberté d'Afrique du Sud, dans un contexte mondial où les valeurs de la démocratie ont enfin acquis un droit de cité planétaire.

Pour tous ceux qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, n'ont cessé de traquer le racisme, c'est une grande victoire de la liberté. C'est aussi un appel à poursuivre, avec une confiance accrue, la lutte contre ces nouvelles formes rampantes de racisme, d'un racisme banalisé et quotidien, qui s'insinuent dans les sociétés du Nord comme du Sud, chaque fois que les hommes se trouvent impuissants à résoudre leurs contradictions dans un esprit de respect mutuel.

Seule l'éducation libère. Seule l'éducation nourrit les racines du comportement et forge des attitudes de tolérance et de solidarité. Seule l'éducation dans l'amour d'autrui permettra un jour, que je souhaite prochain, le dialogue interculturel, la convivialité pacifique de tous les habitants de la terre.

Federico Mayor
Directeur général de l'UNESCO

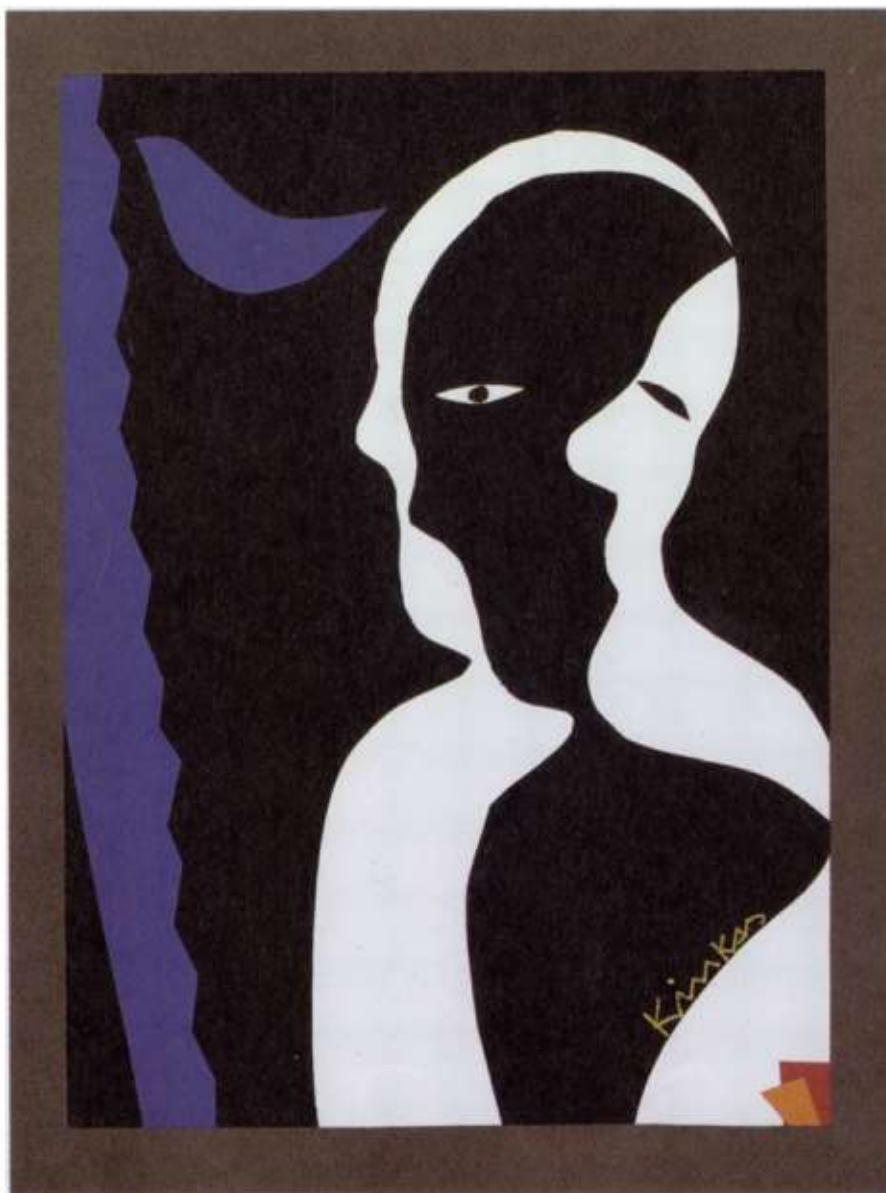


Illustration (papier découpé)
de l'artiste brésilien Kinkas,
faite spécialement
pour ce numéro du *Courrier*
de l'UNESCO.



L'histoire d'une tragédie

par Macadou Ndiaye

De l'arrivée des premiers colons hollandais aux débuts de l'apartheid.

LE 6 avril 1652, après un exténuant voyage, des navires hollandais débarquent une centaine d'hommes dans la baie de la Table, ancien nom de l'actuelle région du Cap. A leur tête, un certain Jan Van Riebeeck, chargé par la Compagnie hollandaise des Indes orientales d'établir une station de mouillage et de ravitaillement pour les équipages de la Compagnie qui faisaient route vers l'Inde.

Cinq ans auparavant, un navire de la Compagnie des Indes orientales s'était échoué dans cette même baie. L'équipage, qui avait survécu au naufrage, avait suggéré qu'un centre d'approvisionnement fût établi au cap de Bonne-Espérance, encouragé également par la réputation d'hospitalité des populations Khoi, éleveurs de bétail chevronnés.

Les côtes de l'Afrique australe avaient été abordées, deux siècles auparavant, par les navigateurs portugais. En 1487, Bartolomeu Dias avait contourné l'Afrique du Sud et était parvenu jusqu'à Mossel Bay. Dix ans plus tard, Vasco de

Gama avait débarqué sur une côte de l'actuel Natal qui lui doit son nom.

Au contraire des guildes espagnoles et des compagnies à charte qui, durant les règnes de Charles Quint et surtout de Philippe II d'Espagne, finançaient toutes les guerres entreprises par les Habsbourg, la Compagnie des Indes orientales était une véritable entreprise capitaliste. Elle s'intéressait moins aux hommes qu'aux profits qu'elle pouvait tirer de ses opérations. Elle accordera à partir de 1656 des certificats de libre entreprise, tout en gardant le monopole de l'achat et le droit de fixer le prix du blé, du bétail et des légumes.

Entre-temps, la petite colonie de Hollandais s'est grossie de l'arrivée de huguenots français, chassés par la révocation de l'édit de Nantes. La femme de Van Riebeeck était d'ailleurs une protestante française.

Pour ces croisés d'un autre âge, fuyant les persécutions religieuses en Europe, ces terres africaines fertiles étaient une manne véritable, un don

MACADOU NDIAYE, journaliste et universitaire sénégalais, est vice-président de la Ligue africaine des droits de l'homme et des peuples. Consultant international pour des problèmes de géopolitique et collaborateur de la collection « L'état du tiers monde » (éditions La Découverte, Paris), il est notamment l'auteur de nombreux documentaires sur le métissage.

de la providence, leur terre promise. Leur attitude même à l'égard de la Compagnie va changer. Avec l'octroi de fermes indépendantes, ils prennent de plus en plus de distance vis-à-vis d'elle.

Avec les autochtones, leurs relations se nouent d'abord autour du négoce du bétail, mais très vite, au fur et à mesure que leur nombre augmente, les colons — ils se surnomment les *burghers* ou citoyens, mais passeront à la postérité sous le nom de *boers*, mot désignant en hollandais les paysans — vont se heurter aux Hottentots contre lesquels ils organisent des commandos offensifs et défensifs, s'emparant au passage de riches pâturages.

La lutte contre les tribus africaines va souder cette petite colonie de déracinés qui, peu à peu, forme une communauté ethnique originale, définie par l'appartenance à une même foi, le calvinisme, et symbolisée par la naissance d'une langue dérivée du hollandais, l'*afrikaans*.

Les Boers vont se transformer en croisés rudes et durs à la tâche, forts du sentiment qu'ils forment un peuple élu, supérieur aux tribus indigènes « infidèles » qu'ils appellent les Cafres. Ce sentiment va reposer sur trois piliers : le chariot, la Bible et le fouet. Les Boers commencent, dès 1657, à réduire en esclavage les populations Khoi, qui résistent avec acharnement, notamment sous la conduite du chef Austshumayo.

En 1795, la Compagnie des Indes orientales disparaît. Les Boers, au nombre de 16 000, ont le sentiment que désormais ils forment un peuple à

part. Mais ils vont se heurter à deux ennemis : les Anglais, qui viennent d'acheter la colonie du Cap pour 6 millions de livres aux Hollandais, et les Africains, en particulier les redoutables Zoulous, avec lesquels ils vont bientôt entrer en contact.

Très vite, les relations avec les Hottentots vont dégénérer et de simples litiges portant sur des vols de bétail vont se muer en affrontements périodiques. Avec leurs chariots à bœufs, qu'ils prennent l'habitude de disposer en cercle pour former un camp retranché, les Boers vont mener de véritables expéditions contre les Hottentots dont certains, après leur défaite, seront réduits en esclavage.

Nationalisme Boer contre impérialisme anglais

Les Anglais sont présents dans la colonie du Cap dès la fin du 18^e siècle. La London Missionary Society y a établi des missionnaires. Sous leur influence, le gouverneur anglais qui s'installe au Cap va promulguer, dès 1806, des règlements donnant la possibilité aux Noirs de poursuivre leurs maîtres Boers en justice.

Ces dispositions vont éveiller l'antagonisme des colons Boers : ils y voient un acte d'hostilité qui lèse gravement leurs intérêts et, surtout, entame leur sentiment de supériorité sur les Africains. L'emprise des Anglais sur la colonie se renforce et l'anglais devient en 1828 la langue de la colonie du Cap. En 1834, l'Angleterre abolit

Page de gauche : à la fin du 15^e siècle, le navigateur portugais Bartolomeu Dias a été le premier Européen à doubler la pointe australe de l'Afrique et à aborder la côte est du continent. En 1988, pour commémorer l'expédition du navigateur portugais, on a reconstitué son arrivée à Mossel Bay.

Ci-dessous : scène de *Chaka Zoulou* (1986), une série télévisée retraçant l'histoire du héros fondateur de la nation zouloue au 19^e siècle.



l'esclavage et interdit la pratique des commandos contre les Hottentots.

Pour fuir la domination anglaise, les Boers vont alors entreprendre, à partir de 1835, une immense traversée de régions arides, qui les mène de la province du Cap aux terres du Transvaal et de l'Orange. Aux yeux de ces paysans protestants, marqués par le souvenir des persécutions en Europe et pénétrés de la Bible, le « Grand Trek » (*trek* signifie « migration ») à travers des contrées habitées par des peuples dits « hostiles et sauvages » les rapproche de l'exode des Hébreux de l'Ancien Testament, auquel les Boers font référence pour asseoir un véritable mythe fondateur. Le Grand Trek va marquer à jamais l'image et le destin des Afrikaners.

L'un des alibis maintes fois repris par les idéologues de l'apartheid soutient que les premiers colons trouvent des terres vierges, un pays vide, à leur arrivée. En fait, au cours du Grand Trek, ils vont se heurter aux Xhosas qui leur barrent la route. Ils sont alors obligés de monter vers le nord où ils trouvent devant eux de redoutables guerriers : les Zoulous conduits par Dingaan, le frère du célèbre Chaka. Les Boers sont d'abord reçus pacifiquement et le chef zoulou déclare que le pays est grand, qu'il y a de la terre pour tout le monde.

Les colons Boers s'installent donc et disposent librement des pâturages. Puis ils posent immédiatement des clôtures et des barbelés qui délimitent « leurs terres » et dénie aux pasteurs autochtones le droit de circuler librement comme c'en était l'usage depuis des générations. Pour les fiers guerriers zoulous absolument indifférents au sens de la propriété individuelle, c'est une véritable trahison de l'esprit hospitalier de leur entente. Dingaan va alors attirer les colons Boers dans son *kraal* (mot afrikaans désignant le village

indigène) et en massacrer, en 1838, une bonne partie.

Cet épisode, vécu comme une tragédie et une trahison par les Boers (la « Trahison de Dingaan »), va ancrer chez les Afrikaners un sentiment de haine, mais aussi de crainte tenace envers les Zoulous. Dingaan sera défait en 1838 au cours de la bataille de la « Rivière de sang », événement célébré par les Afrikaners comme un jour faste, mais vécu comme une tragédie par les Africains. Les Zoulous n'en continuent pas moins la lutte, en particulier contre les Anglais qui commencent d'affluer par milliers. Le prince impérial de France, le fils de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, qui sert dans l'armée anglaise, périt au cours d'une de ces batailles contre les Zoulous.

Les Boers fondent alors deux petites républiques, l'Orange et le Transvaal, où ils recommencent par réduire les autochtones en esclavage et à mettre en pratique les prémices de l'apartheid, c'est-à-dire la séparation rigoureuse des races. Les Sothos du Nord, conduits par Mashoeshoe et ceux du Sud, conduits par Sékhukhuni, se soulèvent en masse contre la domination des Boers. Ils ne se soumettront jamais.

La découverte du diamant en 1867 à Kimberley et de l'or dans le Transvaal va par ailleurs attirer la convoitise de milliers d'aventuriers européens et surtout anglais, qui fomentent des troubles contre les Boers. Parmi eux se trouve le célèbre Cecil Rhodes, fondateur des premières colonies de « Rhodésie ». Derrière les motifs nobles et humanitaires avancés par les Anglais pour libérer leurs compatriotes et les Africains du joug tyrannique des Boers, se cachent cependant des intérêts financiers bien compris.

Les Anglais vont concentrer autour des républiques Boers un formidable corps expéditionnaire de 20 000 hommes auxquels se joignent beaucoup



En haut à gauche, Paul Kruger (1989), sculpture de l'artiste sud-africain Phuthuma Seoka à l'effigie du célèbre homme d'Etat sud-africain (bois de liège, peinture à l'émail et clous). Cette œuvre et celles des pages 23, 28, 33 et 38 viennent d'une exposition itinérante d'art sud-africain contemporain, organisée par le Museum of Modern Art d'Oxford (Royaume-Uni) et le Zabalaza Festival de Londres. Ci-contre, en février 1990 à Pretoria, des Afrikaners manifestent contre la libération de Nelson Mandela au pied de la statue de Kruger.

Page de droite : Afrikaner et Bantou photographiés dans les années 40.

d'Africains à qui on a promis la reconnaissance de leurs droits. Les Boers vaincus signent en 1902 la paix de Vereeniging ; leurs républiques sont assujetties à la couronne britannique.

Naissance de la nation afrikaner

Mais la guerre entre Boers et Anglais est suivie avec intérêt, sinon avec passion, en Europe. La défaite des Afrikaners suscite une certaine compassion. Kruger, le président du Transvaal vaincu et réfugié en Suisse, entreprend de sensibiliser les opinions publiques européennes aux malheurs d'un « peuple de pionniers courageux et tenaces qui ont mis en valeur des contrées sauvages où flottait l'esprit des ténèbres ». Dès lors se forge en Europe un capital de sympathie pour ce « malheureux peuple persécuté par la perfide Albion... », qui perdurera jusqu'à nos jours dans l'inconscient collectif des opinions occidentales.

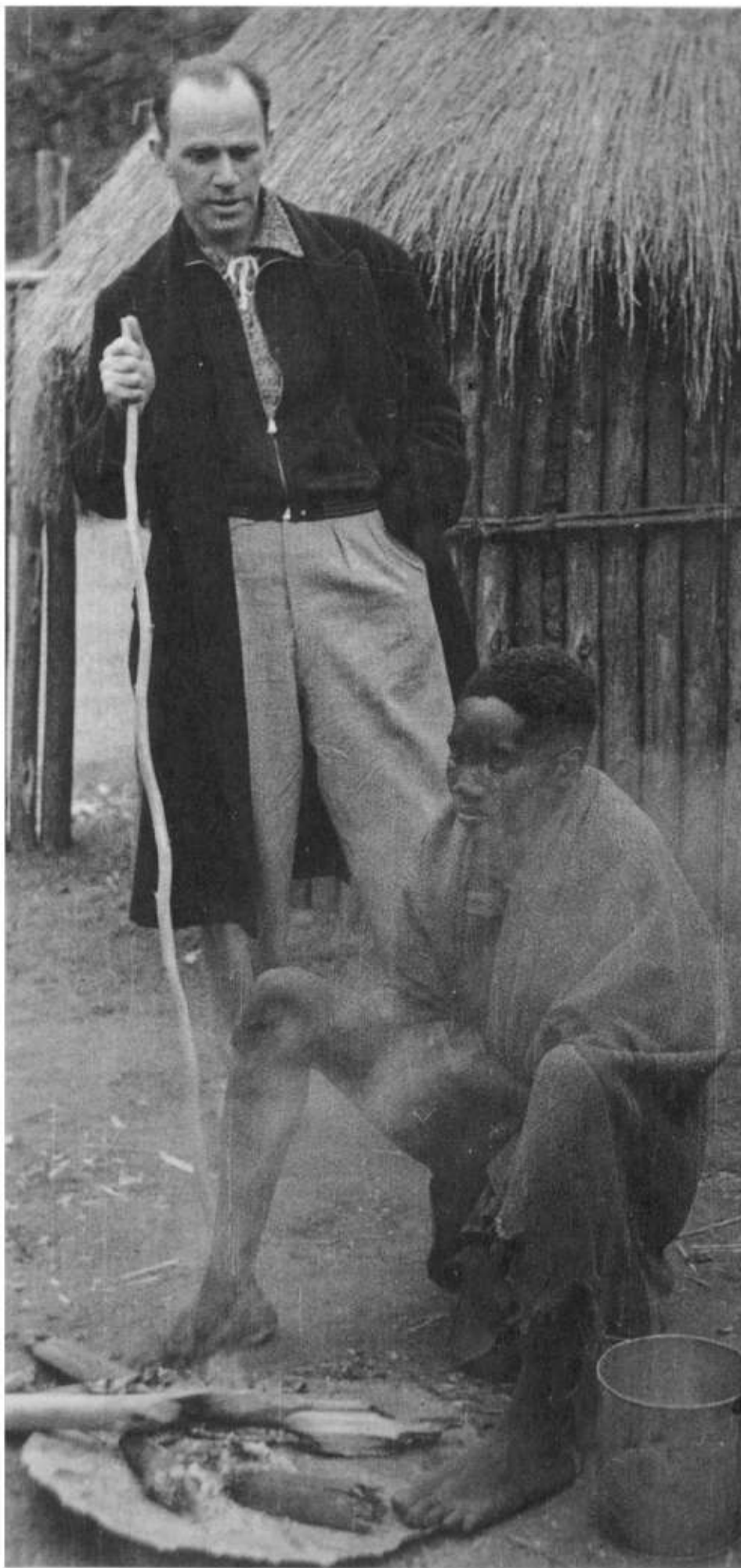
Or, les Afrikaners de la fin du 19^e siècle n'ont plus rien à voir avec les lointains colons de la Compagnie des Indes. Au contact de l'Afrique, leurs mentalités ont changé. Ils sont restés étrangers aux grands courants de pensée — de liberté, de justice sociale et de droit des peuples — qui irradient toute l'histoire du 19^e siècle européen depuis la Révolution française. Ils sont réfractaires à toute idée de progrès. Ils vivent d'une économie rurale et arriérée, et considèrent les Africains comme des êtres inférieurs qu'il faut à tout prix maintenir dans l'ignorance et sous domination.

Pour les Anglais, tenants d'un capitalisme fondé sur le travail salarial, une ségrégation s'appuyant sur la race, comme le pratiquent les Boers, relève d'une économie d'un autre âge. Mais un compromis s'ébauche entre eux et les Afrikaners. L'Angleterre, en plein essor capitaliste, voit surtout, en effet, les formidables potentialités industrielles de ce pays, « véritable scandale géologique ». L'Empire britannique est en pleine apogée ; il se préoccupe moins de considérations humanitaires et morales que d'intérêts économiques.

Ainsi les Anglais se gardent-ils de tenir les promesses faites aux Africains de leur accorder des droits politiques promis lors de la guerre contre les Boers. Par contre, ils acceptent les Afrikaners comme sujets britanniques et leur accordent les mêmes droits qu'à ceux-ci.

La domination anglaise, loin d'avoir mis fin aux injustices dont sont victimes les Africains, va donc les aggraver. Une ségrégation rampante entre Noirs et Blancs s'est établie. Ségrégation économique d'abord : par une série de lois et de dispositions iniques, les Blancs s'approprient les meilleures terres et introduisent une législation de plus en plus draconienne fondée sur l'exploitation forcée de la main-d'œuvre noire.

Enfin, la victoire du Parti national afrikaner aux élections de 1949 et la fin de la domination politique anglo-saxonne portent au pouvoir les tenants purs et durs d'une ségrégation raciale dénommée « apartheid ».



Le témoignage d'une expatriée sur un pays en plein bouleversement.

QUAND on retrouve son pays natal après vingt-cinq ans d'absence, comme c'est mon cas, on s'attend, bien entendu, à des changements. Mais quand ce pays est l'Afrique du Sud d'aujourd'hui, il faut se préparer à des bouleversements particulièrement spectaculaires.

Le processus de démantèlement de l'apartheid paraît désormais irréversible. Depuis quelques années, le gouvernement se montre disposé à revoir la législation de l'apartheid et à négocier avec les mouvements représentatifs une nouvelle constitution, accordant à tous les mêmes droits, quelle que soit l'origine ethnique. Amorcé dès 1982, ce mouvement s'est accéléré après l'élection du président De Klerk en 1981. Le suffrage universel, vieux rêve de tous les « non-Blancs », est sur le point de devenir une réalité.

Mais si tout le monde parle d'une « nouvelle Afrique du Sud », l'expression n'a pas le même sens selon la couleur de peau, l'origine et l'opinion politique de la personne qui parle.

Cela dit, certains changements sautent aux yeux. L'« apartheid mesquin » a quasiment disparu, les gens se côtoient sans distinction de race ; il n'y a plus de queues séparées dans les boutiques, les banques et aux arrêts des bus. La ségrégation scolaire est révolue (au moins en théorie), mais la très grande majorité des Noirs n'a pas les moyens de payer à ses enfants les établissements d'excellente qualité : elle doit donc se contenter du système dit « bantou » d'éducation primaire, inadapté et au rabais. D'ailleurs, bon nombre de jeunes Noirs ne sont même pas scolarisés.

En revanche, tous les partis politiques, mouvements de libération et syndicats noirs ont désormais une existence légale. Bon nombre de prisonniers politiques — mais pas tous — ont été libérés, et le vieux système abhorré du « laissez-passer » contrôlant la liberté de mouvement des Noirs appartient désormais au passé.

En général, on constate chez les Blancs une sensibilisation croissante aux revendications

Ci-dessous, le campement de toile de Khayletisha où ont été regroupées des familles de Noirs sud-africains. A droite, maison du quartier résidentiel de Cape Town.



légitimes concernant l'égalité sociale et politique des Noirs et autres groupes ethniques opprimés ; la télévision et la radio sont incomparablement plus libres. Il est vrai qu'un bon tiers de la population blanche (les Afrikaners) est farouchement opposé à toute réforme, certains allant même jusqu'à créer dans l'ouest de la province du Cap un « Etat dans l'Etat » ségrégationniste, baptisé Orangia. Et j'ai l'impression que la majorité des Blancs souhaite et espère, malgré tout, conserver son statut économique privilégié.

Depuis vingt ans, on assiste par ailleurs à un exode sans précédent de compétences : médecins, avocats, ingénieurs, etc., blancs vont s'installer ailleurs, notamment au Canada, au Royaume-Uni et en Australie. Cet exode continue et risque de s'aggraver si l'avenir se révèle aussi incertain que beaucoup le craignent. Les motifs invoqués varient, mais bien des nantis ont peur des changements qui remettraient en cause leurs privilèges.

Permanence des structures de l'apartheid

En fait, les structures profondes de l'apartheid sont toujours en place. Le droit de vote est toujours un privilège réservé aux Blancs ; l'apartheid résidentiel est une réalité patente ; nombreux sont les Blancs qui habitent de somptueuses résidences avec piscine et parc dans les banlieues huppées ou les beaux quartiers, retranchés derrière les murailles et les portails cadencés qui les protègent des convoitises extérieures.

Pendant ce temps, la plupart des Noirs vivent dans les « villes » artificielles et sordides créées par la ségrégation dans les terrains vagues de la

périphérie des grandes villes, véritables bidonvilles surpeuplées et dépourvues du confort le plus élémentaire, comme les sanitaires ou l'électricité. A la campagne, c'est encore pire ; ces conditions inhumaines ne favorisent guère l'insertion sociale, notamment des jeunes. Les citoyens paisibles vivent dans la hantise des raids lancés par des bandes organisées de jeunes délinquants ou de marginaux. L'obsession sécuritaire est omniprésente chez les non-Blancs comme chez les Blancs, surtout à Johannesburg, la plus grande ville du pays.

Cela dit, c'est l'apartheid économique qui demeure la principale source de tension. Même s'il n'y a plus officiellement de métiers réservés aux Blancs et si l'existence des syndicats noirs est reconnue, la plupart des emplois qualifiés, industriels et de bureau, sont encore occupés par des Blancs alors que les Noirs assurent la quasi-totalité des tâches sous-qualifiées et sous-payées. L'aggravation du chômage touche en priorité les Noirs.

La récession actuelle est si préoccupante que selon Chris Stals, gouverneur de la Banque d'Afrique du Sud, si « la tendance au ralentissement de la croissance se maintient, le pays risque de devenir ingouvernable d'ici à 1995 ». Selon lui, les trois facteurs qui expliquent ce phénomène sont « l'incertitude politique, l'agitation sociale et les grèves ».

Dans un autre ordre d'idées, la répartition et la possession des terres reste l'un des plus formidables obstacles au changement. Certes, le Group Areas Act (loi sur le regroupement territorial qui obligeait les gens à vivre dans telle ou telle partie du pays selon leur origine) et les Lands Acts (votés entre 1919 et 1939), lois sur la distribution des terres qui attribuaient aux Blancs (14% de la population) près de 90% des terres, ont été abolis en 1991, mais on ne voit guère comment la situation pourrait évoluer rapidement dans ce domaine particulièrement sensible. Je n'ai pas l'impression que les choses aient beaucoup changé, sauf à Johannesburg où, depuis quelques années, il y a eu une déségrégation de fait des quartiers résidentiels et du centre ville, en dépit des lois de l'apartheid. Ailleurs, la grande majorité des Noirs continue à s'entasser dans les bidonvilles de la périphérie.

Malgré l'abolition des lois agraires discriminatoires, rien n'est prévu pour restituer aux Noirs les terres qui leur ont été confisquées, alors que quelque 7 millions de personnes occupent toujours illégalement des « foyers provisoires », le plus souvent sans eau ni électricité.

Écoutons le révérend Frank Chikane, militant anti-apartheid bien connu : « Mes parents (mon père est mort depuis, c'est ma mère qui possédait des terres) ont été expropriés à deux reprises depuis 1950. Le lopin qui appartenait à ma mère est toujours là : on l'en a chassée sans compensation, mais personne n'en est propriétaire (...) et quand on dit que l'on va abolir le Land Act, cela veut simplement dire que n'importe qui peut s'en porter acquéreur ; ma mère, en cette affaire, est complètement tenue à l'écart... ».

RUTH LAZARUS,

née en Afrique du Sud, a quitté son pays d'origine en 1946. Ancien fonctionnaire de l'UNESCO, dont elle a dirigé la Section des activités d'alphabétisation, elle est l'auteur de nombreux articles et études sur l'éducation et l'alphabétisation des adultes.



Christopher S. Wren, journaliste au *New York Times*, décrit avec force son impression d'un bidonville sud-africain : « A Soweto-les-Bains, près de Port Elizabeth, les "ukuhlelelek" (comprenez les marginaux) vivent entassés dans 14 000 baraques faites de tôles ondulées, de caisses d'emballage et de tout ce qu'on peut récupérer dans les décharges. Cette énorme ville surpeuplée et misérable manque de tout : écoles, hôpitaux, centres communautaires, trottoirs et éclairage public... Il n'y a ni électricité, ni égouts, ni macadam, ni voirie. » Tout cela à quelques kilomètres des luxueuses habitations des plus riches.

La discrimination demeure également frappante en matière de pensions et de retraites, les Noirs étant fortement pénalisés et ne touchant quasiment pas d'allocations de chômage, par exemple. Cela contribue à accuser les inégalités persistantes entre les pauvres et les riches, c'est-à-dire le plus souvent entre les Noirs et les Blancs.

Une impression d'isolement

Surtout, on a l'impression que l'Afrique du Sud est toujours coupée du reste du monde, tant du point de vue économique que culturel et sportif. Les sanctions économiques font très mal, même si le gouvernement refuse de l'admettre, et, en dépit des réformes, l'Afrique du Sud n'est pas encore parvenue à attirer suffisamment de capitaux étrangers pour revitaliser son économie. Le boycott culturel a, lui aussi, des conséquences profondes. Certes, des films et des livres jadis censurés sont aujourd'hui autorisés, mais trop

d'artistes connus refusent toujours de se produire en Afrique du Sud.

Quant au boycott sportif, il a interdit aux Sud-Africains, jusqu'à ces derniers mois, de participer aux événements organisés à l'étranger, notamment aux Jeux Olympiques, et a découragé les sportifs de haut niveau des autres nations de se produire en Afrique du Sud. Il a été ressenti comme une véritable catastrophe, surtout dans les cercles sportifs blancs. Heureusement, la situation dans ce domaine est en train d'évoluer et le Comité international des Jeux Olympiques a d'ores et déjà invité l'Afrique du Sud aux Jeux de Barcelone.

L'avenir

Je suis repartie avec l'impression que la « nouvelle Afrique du Sud » demeure beaucoup plus une aspiration qu'une réalité pour la plupart des gens. Tout le monde espère néanmoins que dans les prochains mois, les négociations avec l'ANC et les autres mouvements nationaux aboutiront à la création d'une assemblée constituante, à une nouvelle constitution fondée sur le suffrage universel et à l'élection à terme d'un Parlement pleinement représentatif du peuple sud-africain tout entier.

L'Afrique du Sud est donc encore incertaine quant à son avenir, mais les libertés nouvellement acquises seront chèrement défendues, et on peut espérer que si la raison prime la force, la « nouvelle Afrique du Sud » pourra revendiquer à bon droit la place qui lui revient dans le concert des nations du monde. ■

Jour de l'an dans les rues de Hillbrow, une banlieue de Johannesburg.



Un grand juriste, qui est également un militant anti-apartheid, s'interroge sur la formule démocratique que devrait adopter la future Afrique du Sud non raciste.

LES modèles sont séduisants, la réalité est complexe.

La démocratie prospère et meurt sous toutes les latitudes, et ce serait une coûteuse erreur de lui attribuer une préférence géographique. Chacun se bat pour elle là où il se trouve, parce qu'elle incarne les valeurs auxquelles il aspire, et non pour prouver qu'il est vertueux, civilisé ou méritant.

Voilà pourquoi nous autres, qui luttons en Afrique du Sud contre l'apartheid, refusons de nous réclamer d'un modèle de démocratie à l'occidentale. Certes, nous ne nions pas que le mot même de démocratie soit né en Occident, là même où ont été élaborées les premières théories du gouvernement démocratique et inventés bon nombre de ses attributs, comme les élections à intervalles réguliers et le multipartisme. Et puis, l'Occident est si riche, suréquipé et sûr de lui que la prudence, sinon l'opportunisme, devrait nous inciter à l'imiter.

Mais, si l'idée nous plaît, nous n'acceptons pas forcément son emballage. Et ce non en raison d'un complexe quelconque ou d'une vaine gloire, mais par principe ; il y va du sens même à donner au mot démocratie et des moyens à mettre en œuvre pour traduire les faits.

Après tout, nos rapports passés avec l'Occident n'ont rien eu de démocratique. Les Africains ont d'abord été aliénés physiquement par l'esclavage, puis juridiquement par le colonialisme.

Plus près de nous, l'ensemble des lois racistes qui constituait le système de l'apartheid en Afrique du Sud est né d'un certain type d'institutions occidentales. L'Occident nous a peut-être apporté le chemin de fer et le bulletin de vote, mais il nous a aussi transmis la pendoison, les contrôles d'identité, la loi martiale et l'emprisonnement sans jugement, le tout approuvé par le Parlement et appliqué par les tribunaux. Sur le plan international, tous les pays occidentaux (à l'exception notable des pays nordiques) ont plus ou moins trafiqué avec l'apartheid et largement ignoré les combattants de la démocratie.

Dans une perspective plus vaste, on peut dire que, depuis que je suis né, les violences entre Blancs sur le continent européen ont largement dépassé en ampleur, et en sauvagerie, ce que certains Africains ont pu infliger à d'autres. Au cours du dernier demi-siècle, il n'y a que quatre pays européens seulement qui n'aient connu ni dictature ni occupation militaire. La violence entre Blancs est ainsi devenue une tradition sud-



africaine, avec la guerre des Boers, la grève des mineurs de 1922, l'agitation fascisante des années 30, la Seconde Guerre mondiale et le reste.

Les idées de démocratie, de paix et de respect des droits de l'homme ne sont donc la propriété d'aucune région du monde, et certainement pas

Bonds au rythme de la culture populaire, estampe de l'artiste sud-africain Tiki Phungula.

d'un groupe ethnique particulier. En Afrique du Sud, les militants les plus acharnés de la démocratie à l'occidentale n'ont pas été les Européens, mais des gens d'origine africaine ou asiatique. Alors que les Blancs d'Afrique du Sud acceptaient plus ou moins l'idée d'une dictature raciale, ce sont les Noirs qui ont maintenu vivant dans les prisons, la clandestinité et l'exil, le principe d'une démocratie non raciale. Quand on étudie notre histoire, on se dit que nous n'avons rien à gagner à qualifier notre idéal démocratique d'occidental.

Cela implique-t-il que nous revendiquions un quelconque « modèle africain » de la démocratie ? Nullement. Ce que nous opposons à l'eurocentrisme, ce n'est pas l'africanisme, mais l'universalisme. Ainsi les démocrates de chez nous n'aiment-ils guère parler de démocratie africaine. Cela dit, nous sommes l'Afrique du Sud. L'interdiction ou la marginalisation des langues, de la culture et de l'histoire africaines imprègne tellement tous les aspects de notre vie publique et privée qu'il nous faut absolument africaniser, ou plutôt sud-africaniser, notre société et ses institutions.

Il n'empêche que l'expression « démocratie africaine » a pu être utilisée pour dénier à notre peuple ses droits politiques de citoyens et ses libertés fondamentales d'êtres humains. La tradition africaine fondamentalement saine de la palabre, qui consiste à discuter courtoisement et raisonnablement pour arriver à un consensus, a souvent été détournée pour justifier l'arbitraire volonté d'un seul. Les syndicats, partis politiques et autres associations créées pour défendre les intérêts des travailleurs sont interdits sous prétexte qu'ils ne sont pas africains. On voit quelqu'un se proclamer président à vie, mais sans la légitimité de la tradition, du lignage ou du suffrage universel.

Toute entorse aux normes internationales de l'équité et de l'objectivité est justifiée par la prétendue spécificité de l'Afrique, et il ne manque pas de gens en Europe et en Amérique du Nord tout prêts à approuver chez nous la dictature sous prétexte que nous ne sommes pas faits pour la démocratie. Chez nous, les partisans d'un régime spécifique ne sont pas les Africains, unanimes au contraire à réclamer les droits et libertés universellement reconnus, mais les Blancs, qui imposent à la majorité, au nom de cette spécificité, les dirigeants corrompus des bantoustans.

Des millions de victimes de la négligence du pouvoir

Le modèle de la démocratie libérale a le mérite de se référer à un concept et non à une origine géographique. Il insiste sur les libertés individuelles et le pluralisme politique, ces piliers de la démocratie en tout lieu, et sur les garanties juridiques contre l'arbitraire de l'Etat. Mais dans le contexte sud-africain, l'oppression naît plus souvent de l'incurie des pouvoirs publics que de leur interventionnisme. Des millions de personnes souffrent de la faim et de la tuberculose, et sont privées de maisons ou d'écoles, tout simplement

« Les Sud-Africains » : portraits d'un peuple par le photographe Guy Hobbs.



parce que, pour le gouvernement, les Noirs ne comptent pas. Or, les libertés politiques sont lettre morte si on ne garantit pas en même temps des conditions de vie décentes à tous les citoyens.

C'est pourquoi nous disons que nous ne voulons ni liberté sans pain, ni pain sans liberté ; nous voulons le pain *et* la liberté.

Ce que nous craignons, c'est que des gens qui ont été toute leur vie féroce-ment autoritaires ou, au mieux, des libéraux timides, ne s'emparent des idées libérales pour faire accepter une sorte de privatisation de la misère. C'est une chose de dire que l'Etat devrait s'abstenir de faire ce qu'il fait mal, à savoir produire et commercialiser, et de monopoliser les prestations sociales et autres ; c'en



est une autre d'en déduire que l'Etat n'a aucun rôle à jouer pour imposer la justice et l'équité en Afrique du Sud.

Pour ou contre la social-démocratie ?

C'est dans ce contexte que la social-démocratie — si l'on entend par là la garantie des libertés personnelles, un rôle actif dans le marché et l'assurance d'un minimum vital décent pour tous — offre un modèle qui peut sembler séduisant. Les pouvoirs publics doivent assumer l'importante responsabilité d'assurer à tous l'accès à la santé, à l'éducation et au logement. En même temps, il faut prévoir des garde-fous juridiques, et dans l'opinion, pour empêcher l'Etat de devenir omniprésent.

Mais si le bilan de la social-démocratie dans le monde est plutôt positif, ce modèle ne résout pas tous les problèmes qui se posent en Afrique du Sud. D'abord il s'applique à des Etats-nations de longue date, alors que nous sommes un Etat boiteux qui n'a jamais été une nation. Beaucoup d'entre les pays auxquels je pense sont des monarchies constitutionnelles. Or, si nous avons pléthore

de candidats au poste de premier ministre, personne n'a encore, que je sache, fait acte de candidature comme prétendant au trône.

Il va donc nous falloir élire un chef d'Etat, et peut-être un chef de gouvernement. Ce détail technique, mais aussi d'autres raisons plus substantielles, tendront à nous éloigner de la démocratie parlementaire et à nous rapprocher de la démocratie constitutionnelle. Le Parlement continuera d'être le porte-parole principal de la volonté populaire, mais il exercera ses pouvoirs dans le cadre d'un ensemble, accepté par la nation, de droits et de libertés fondamentales, qui sera formulé dans une charte des libertés défendues par les autorités judiciaires.

Rien de cela n'est incompatible avec la social-démocratie, mais il faut bien reconnaître que la constitution tient une place réduite dans la vie publique des régimes sociaux-démocrates connus. En revanche, la future constitution de l'Afrique du Sud jouera un rôle essentiel, à la fois comme symbole et comme garant des libertés et de la sécurité publique. Même si la social-démocratie conserve son intérêt en tant que programme politique, elle ne peut guère servir de base à notre nouvelle constitution.

La religion et l'Etat

La démocratie chrétienne joue un rôle éminent dans bon nombre de pays d'Europe et d'Amérique latine. En Afrique du Sud, la notion est si éloignée de nos préoccupations que nous savons à peine ce que c'est. Certes, les trois quarts des Sud-Africains se disent chrétiens, et le christianisme n'est pas seulement une religion, c'est aussi une partie de la culture de notre pays. Mais quelle que soit l'importance du christianisme dans la sphère publique, toute tentative de créer un parti politique se réclamant d'une sensibilité chrétienne, et, à plus forte raison, de reconnaître à la religion chrétienne des privilèges constitutionnels, serait certainement rejetée, et d'abord par les chrétiens eux-mêmes.

Il faut dire qu'il n'existe en Afrique du Sud ni église dominante, ni homogénéité politique au sein des croyants. L'Eglise hollandaise réformée, longtemps influente en raison de son association avec le Parti national au pouvoir, est aujourd'hui divisée et ne regroupe de toute façon qu'une minorité. Quant aux millions d'anglicans, catholiques et méthodistes, et aux adeptes encore plus nombreux des multiples Eglises africaines indépendantes, auxquels il faut ajouter les effectifs croissants de pentecôtistes et d'évangéliques, ils sont loin de professer tous les mêmes opinions politiques. Surtout, l'Afrique du Sud compte des centaines de milliers de musulmans, de juifs et d'hindous, qui revendiquent les mêmes droits que les chrétiens en matière de religion.

Les tentatives faites depuis quelques années pour imposer un modèle « national-chrétien » d'enseignement ont discrédité politiquement le christianisme. Il faut donc plutôt s'attendre à une coopération active entre les Eglises et l'Etat pour

atteindre les objectifs de la nouvelle constitution, les organisations religieuses conservant leur rôle de témoins et, éventuellement, de critiques de l'action gouvernementale. Quant aux chrétiens, ils auront toute liberté, comme les autres citoyens, de militer dans le parti de leur choix.

Jusqu'à une date récente, beaucoup de militants anti-apartheid se déclaraient séduits par le modèle des démocraties populaires, et ceci pour deux raisons. D'une part, on faisait valoir que le régime raciste était si rigide et intransigeant que la seule façon de le détruire et de libérer les masses opprimées était de lui opposer le pouvoir du peuple tout entier. En second lieu, beaucoup reprochaient au libéralisme et à la social-démocratie d'avoir transformé les citoyens en un troupeau qui jouit passivement de ses droits et ne se réveille qu'à intervalles réguliers pour aller voter. En d'autres termes, la démocratie représentative ne suffit pas : il faut aussi qu'elle soit participative.

Aujourd'hui, la notion de pouvoir du peuple met moins l'accent sur la force coercitive des masses, et bien plus sur l'acquisition du savoir, de la détermination et des moyens matériels nécessaires pour permettre aux collectivités de décider, en connaissance de cause, et de prendre en main leur propre destin. On parle moins du pouvoir du peuple que de ses droits.

L'idée de démocratie porte en soi la notion de gouvernement du peuple par et pour le peuple. Il est inutile de préciser que ce gouvernement doit être par définition populaire.

Un arbre nourri des souffrances et des luttes populaires du monde

Voilà pourquoi, plutôt que de nous identifier à tel ou tel modèle de démocratie, nous empruntons à chacun d'entre eux et préférons parler de démocratie tout simplement, sans nous référer aux variétés occidentale, africaine, libérale, chrétienne, socialiste ou populaire.

La démocratie sud-africaine compte bien puiser dans l'expérience riche et variée des démocraties occidentales pour surmonter les formes tout aussi riches et variées d'absolutisme et de tyrannie qu'elles ont secrétées au cours des siècles. Elle s'intéressera tout particulièrement aux mécanismes institutionnels créés pour garantir les droits fondamentaux, ainsi qu'aux moyens d'encourager une culture de respect du droit dans toutes les couches de la société.

Elle cherche à se donner au niveau du langage, de la symbolique et de l'identité, une spécificité véritablement africaine. La constitution saura reconnaître l'indéniable importance de la religion dans notre pays, sans pour autant créer une religion d'Etat ni même une religion plus favorisée que les autres. L'hymne « Nkosi Sikelele iAfrika » (Dieu bénisse l'Afrique) est d'ailleurs déjà une des composantes de l'unité nationale.

Les dispositions institutionnelles de notre démocratie s'inspireront largement des thèses libérales, alors que nous emprunterons à la social-



ALBIE SACHS,

avocat et écrivain sud-africain, est le directeur du Centre d'études de la constitution sud-africaine, à l'Institut d'études du Commonwealth de l'Université de Londres. Il enseigne également à l'université de Western Cape et à celle de Cape Town, en Afrique du Sud. Membre du comité juridique et constitutionnel du Congrès national africain (ANC), il est l'auteur de plusieurs livres, notamment *The Jail Diary of Albie Sachs* (Le journal de prison d'Albie Sachs) et *Protecting Human Rights in a New South Africa* (La défense des droits de l'homme dans une Afrique du Sud nouvelle). Cet article provient d'un texte qu'il a préparé pour l'Atelier sur les questions relatives aux droits de l'homme dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid qui fut organisé à Banjul (Gambie) par l'UNESCO et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (18-21 juin 1991)



démocratie l'idée de mécanismes garantissant les droits fondamentaux de chacun à l'alimentation, au logement, à la santé et à l'éducation. Notre démocratie, enfin, sera populaire, non pas par décret, mais par la participation active de tous les citoyens au processus de progrès.

Surtout, la démocratie sud-africaine doit être la négation de l'apartheid. C'est pourquoi nous parlons de démocratie non raciale, car si nous nous inspirons beaucoup des autres systèmes, nous pensons que, dans ce domaine, nous avons peut-être une contribution à apporter.

Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers. Nous autres Sud-Africains, nous avons entrepris trois grandes tâches en même temps :

- l'autodétermination collective, pour surmonter les effets du pouvoir colonialiste et pour créer une nation où toutes les langues, opinions et croyances sont reconnues ;
- l'autodétermination individuelle, garantissant les droits et libertés fondamentaux de tous les habitants ;
- la protection sociale et la garantie d'un niveau de vie décent pour tous.

D'où viennent ces idées ? De nous-mêmes et de nos luttes. C'est le peuple qui forge sa propre conception de la justice, dans ses rêves et dans son cœur, dans le cours même de son combat contre l'injustice. Nos lois et notre constitution n'ont d'autre raison d'être que de confirmer et d'institutionnaliser les droits conquis de haute lutte. Mais en luttant pour notre démocratie, nous n'hésitons pas à nous inspirer de l'expérience de tous ceux qui ont lutté pour la liberté ailleurs et à d'autres époques.

La plus grande réalisation de notre temps en politique internationale est peut-être l'universalisation de l'idée de démocratie et de respect des droits de l'homme. La démocratie n'est pas le monopole d'un pays, encore moins d'une ethnie quelconque. Nous nous en inspirons tous, mais nous l'enrichissons aussi. C'est un peu comme un arbre de la liberté, arbre immense qui plongerait ses racines dans toutes les parties du monde et se nourrirait des souffrances de tous les opprimés. En ce sens, on peut dire que si le monde a contribué à la lutte contre l'apartheid, la lutte contre l'apartheid sert la cause de tous les peuples du monde. ■

Noirs sud-africains chantant l'hymne « Dieu bénisse l'Afrique ».

Pas d'Afrique du Sud nouvelle sans constitution nouvelle.

«**R**EMONTEZ en arrière ; examinez l'enfant jusque dans les bras de sa mère ; (...) écoutez les premières paroles qui éveillent chez lui les puissances endormies de la pensée ; assistez enfin aux premières luttes qu'il a à soutenir ; et alors seulement vous comprendrez d'où viennent les préjugés, les habitudes et les passions qui vont dominer sa vie. L'homme est pour ainsi dire tout entier dans les langes de son berceau.

« Il se passe quelque chose d'analogue chez les nations. Les peuples se ressentent toujours de leur origine. Les circonstances qui ont accompagné leur naissance et servi à leur développement influent sur tout le reste de leur carrière.

« S'il nous était possible de remonter jusqu'aux éléments des sociétés et d'examiner les premiers monuments de leur histoire, je ne doute pas que nous ne puissions y découvrir la cause

première des préjugés, des habitudes, des passions dominantes, de tout ce qui compose enfin le caractère national... »

Ces phrases extraites du grand livre d'Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835), nous aident à comprendre l'énormité des problèmes qui vont se poser à l'Afrique du Sud si l'Etat semi-autoritaire actuel évolue, comme nous le souhaitons, vers la démocratie. Lorsque le président De Klerk a légalisé, le 2 février 1990, le Congrès national africain (ANC) et d'autres organisations d'opposition au régime d'apartheid de son gouvernement, il a déchaîné des passions vieilles de trois siècles.

Si l'on considère l'histoire de l'Afrique du sud et « les préjugés, habitudes et passions qui constituent le caractère national » selon Tocqueville, on se dit que le pays est loin d'être mûr pour la démocratie. D'ailleurs comment parler d'un caractère national quand la disparité des richesses entre les 10% de privilégiés et la moitié la plus pauvre de la population est l'une des plus fortes du monde, et que plus d'un Sud-Africain sur deux est illettré ?

Ce qui complique encore le problème est qu'un Etat souverain comme l'Afrique du Sud n'a pas de « grand frère » vers qui se tourner pour l'aider à remplacer le régime d'apartheid par une véritable démocratie. La Rhodésie a pu s'appuyer sur le Commonwealth pour devenir le Zimbabwe. Dans le cas de la Namibie, c'est l'ONU qui a joué le rôle d'organisme de tutelle. Mais l'Afrique du Sud ne peut se tourner vers aucune institution ou autorité pour lui demander de superviser la rédaction et l'adoption d'une nouvelle constitution. Cette solitude est le prix de la souveraineté.

En l'absence d'autorité de tutelle, les forces qui s'affrontent pour décider ce que sera la future constitution ont le choix entre deux solutions : ou bien elles vont vers un bras de fer pour décider qui contrôlera l'appareil du futur gouvernement, ou bien elles négocient pour partager le pouvoir. Dans ce cas, elles peuvent se entendre pour utiliser les mécanismes constitutionnels en vigueur. Sinon, il va leur falloir faire table rase.

On peut comprendre que des organisations

En marche vers l'émancipation (1988), gravure sur linoléum de l'artiste sud-africain Sydney Selepe.





Manifestation au Cap, le 1^{er} février 1991, contre l'exclusion des Noirs sud-africains au Parlement. Au centre, Walter Sisulu, l'un des grands opposants de l'apartheid.

GERALD GORDON, d'Afrique du Sud, ancien bâtonnier du barreau du Cap, est président du PEN-club d'Afrique du Sud et conseiller de la Ligue sud-africaine des droits civils. Il est l'auteur d'ouvrages juridiques et de plusieurs romans.

DENNIS DAVIS, d'Afrique du Sud, est professeur à l'école de droit de l'Université de Witwatersrand. Directeur du Centre d'études juridiques appliquées et de la Société pour l'abolition de la peine de mort, il est l'auteur d'ouvrages juridiques.

comme l'ANC refusent de confier à l'actuel Parlement sud-africain le soin d'adopter une nouvelle constitution. Certes, une telle démarche s'inscrirait dans le droit fil de l'histoire du pays depuis la proclamation de l'Union sud-africaine en 1910. Mais cette apparente légalité ne serait pas légitime, du point de vue de la majorité de la population. C'est pourquoi on peut préférer partir d'un vide constitutionnel.

A cette raison s'en ajoute une autre : dans quelle mesure l'opposition peut-elle faire confiance au gouvernement nationaliste ? Ce qui amène à s'interroger sur les vraies raisons de la décision spectaculaire, prise le 2 février 1990, de légaliser l'ANC, ainsi que le Congrès panafricain et le Parti communiste. Beaucoup de gens hostiles au Parti national (PN) pensent que cette concession a été arrachée au gouvernement sous la pression d'un blocus économique et politique devenu trop étouffant, le parti au pouvoir ayant fini par comprendre à quel point l'Afrique du Sud est tributaire des apports financiers et technologiques de l'extérieur.

La finalité de l'évolution actuelle de l'Afrique du Sud vers un régime plus libéral s'inscrit dans le contexte d'une réaffirmation générale des

valeurs de la démocratie, au lendemain de l'effondrement du communisme en Europe.

Au fond, la conjoncture n'avait jamais été plus propice pour que le Parti nationaliste accepte de rencontrer ses vieux adversaires à la table de négociation. En dehors d'une révolution ou d'une guerre civile — dont l'Afrique n'a donné que trop d'exemples récents —, cela était et demeure l'unique solution. Mais toute négociation pose la question du pouvoir.

Pendant que tous les partis politiques (y compris les organisations comme l'ANC, qui ne se considèrent pas encore comme des « partis ») vont discuter sur l'avenir et la nouvelle constitution de l'Afrique du Sud, il faudra bien qu'il y ait une constitution provisoire assurant la paix publique, le respect du droit et le maintien de l'ordre. Comme la future constitution doit être négociée et rédigée avant d'être adoptée, les divers partis doivent s'entendre préalablement sur le dispositif de la période intérimaire.

Cela laisse beaucoup de questions en suspens : faut-il laisser le gouvernement actuel superviser le processus du changement en lui laissant la haute main sur les instruments du pouvoir, ou lui substituer une instance intérimaire, et si oui, laquelle ?

une autorité élue, mais comment ? sous quel contrôle, et par quels électeurs ? Faut-il conserver les listes actuelles dont sont exclus 20 millions d'Africains ? Et qui décidera de la date, du calendrier et des modalités des élections ?

Mais au-delà des débats sur la période de transition, la discussion essentielle portera bien entendu sur la teneur de la nouvelle constitution.

Les principaux partis, notamment le PN et l'ANC, ont déjà rendu publiques leurs propositions, et leurs positions sont étonnamment proches sur certains points importants, comme la nécessité de la représentation proportionnelle et l'élection de la chambre basse du Parlement au suffrage universel. Tout le monde reconnaît la nécessité d'inscrire une charte des droits dans la constitution, et après bien des discussions, il semble acquis qu'une haute instance juridique sera créée pour veiller à son application.

En revanche, des points de désaccord subsistent. L'ANC estime qu'un gouvernement unitaire et centralisé permettra seul de venir à bout des séquelles socio-économiques de l'apartheid, alors que le Parti national est résolument fédéraliste et décentralisateur.

Le PN propose également une troïka présidentielle sous forme d'un triumvirat constitué par les représentants des trois principaux partis, qui occuperaient la présidence un an à tour de rôle. Enfin il propose la création d'une chambre haute où chacune des neuf provinces du pays compterait un nombre égal de représentants élus, chaque parti occupant le même nombre de sièges, dès lors qu'il a obtenu un pourcentage minimal de voix fixé à l'avance dans chaque région.

Bref, l'ANC propose une formule fondée sur le principe de l'association volontaire, alors que le PN préconise une coalition imposée, au nom de ce qu'il appelle le « partage du pouvoir » dans une « démocratie participative ».

Autre point de désaccord : la charte des droits, dans laquelle le PN veut faire figurer le droit à la propriété individuelle, l'expropriation n'étant possible que contre une juste compensation. L'ANC estime qu'une telle clause interdirait à tout futur gouvernement de rétablir dans leurs droits les millions de Sud-Africains qui ont été délibérément chassés de leurs terres.

L'ANC souhaite également faire figurer dans la charte un certain nombre de dispositions sociales, économiques et écologiques, pour assurer par exemple une répartition équitable des biens économiques et sociaux de première nécessité entre tous les Sud-Africains. A quoi la Commission des lois nommée par le ministre de la justice répond que le programme social de l'ANC relève de l'utopie.

Quoi qu'il en soit, il faut retenir de tout cela une étonnante convergence sur les aspects principaux de la future constitution, dès lors que le PN a renoncé à exiger des garanties concernant la protection des droits des collectivités. C'est ce qui permet d'espérer un accord sur les grandes lignes de la future constitution de l'Afrique du Sud. ■

**Long est le chemin qui mène
à une démocratie ni sexiste ni raciste.**

LA discrimination sexiste, inhérente à la société sud-africaine, s'enracine dans les traditions ethniques de communautés pluriculturelles, en grande partie à cause de la docilité des femmes elles-mêmes. Chaque groupe ethnique ou culturel adhère à un système de valeurs qui tient les femmes pour inférieures aux hommes. Le régime d'apartheid n'a fait que confirmer ces valeurs, les intégrant dans certains cas à son système juridique.

Pour les féministes les plus extrêmes d'Afrique du Sud, la famille constitue la base de l'oppression des femmes. Pourtant, la majorité des Sud-Africaines, et notamment les Noires, vivent la famille comme une source d'énergie affective et l'espace de leur épanouissement personnel : elles apprécient leur rôle de mères et de gardiennes du foyer. Coupées du monde du capital et du pouvoir, elles sont relativement moins ambitieuses et plus soucieuses des vraies valeurs que les hommes ; la famille joue un rôle beaucoup plus grand dans leur équilibre personnel.

En fait, les Sud-Africaines noires ont vécu la lutte de libération de l'intérieur de la famille, pour réagir à l'oppression subie par la famille — salaires de misère, conditions d'enseignement, de logement et de soins insuffisantes ou inexistantes, etc. Au cours de cette lutte, elles ont peu à peu pris conscience de leur force jusqu'à revendiquer haut et clair leurs libertés propres.

Loin de considérer la famille comme un instrument d'oppression, elles associent l'aliénation des masses sud-africaines au viol de l'unité familiale qui consiste à traiter les travailleurs noirs comme des machines qu'on déplace à merci de leur foyer à tel ou tel chantier, sans demander leur avis.

La plupart des Sud-Africaines acceptent leur subordination — une enquête effectuée par l'Institut de recherche sur les Noirs auprès d'un milliers d'ouvrières indiennes, noires et métisses de Durban le confirme — et ne la ressentent nullement comme une oppression. Elles n'éprouvent guère non plus de ressentiment envers leurs



Dans un foyer de Soweto, l'immense ghetto noir de la banlieue de Johannesburg.

FATIMA MEER,
sociologue sud-africaine,
auteur de nombreux ouvrages,
est directrice de l'Institut de
recherche concernant les Noirs
au département de sociologie
de l'Université du Natal, à
Durban (Afrique du Sud).

partenaires masculins, qu'elles considèrent comme les premières victimes du pouvoir blanc. Après tout, ce sont les hommes qui se sont opposés aux colonisateurs, les armes à la main, qui ont fourni l'écrasante majorité des victimes de la répression politique et ont souffert le plus directement de la brutalité de l'exploitation capitaliste.

Cela n'implique nullement un refus de voir l'oppression sexiste, mais la certitude instinctive que le problème principal est d'abord le racisme et que toutes les énergies doivent être mobilisées en priorité pour le résoudre. Toute diversion au profit des revendications de sexe ou de classe ne peut qu'affaiblir les masses en lutte.

Les Africaines, qui représentent plus de 70% de la population féminine d'Afrique du Sud, sont généralement le groupe le plus opprimé, puisqu'elles subissent les effets conjugués de la discrimination raciale et sexiste. Sans aucune

formation, pauvrement instruites et confinées dans les zones rurales, la plupart d'entre elles sont exclues du marché du travail. Celles qui ont un emploi sont généralement fort mal payées. Employées à 57% comme domestiques ou manœuvres agricoles, elles sont, de ce fait, hors d'état de se syndiquer et sont soumises à l'arbitraire de leurs patrons pour ce qui est des salaires, mais aussi des conditions de travail.

Le problème des terres agricoles touche particulièrement les femmes africaines. Habitant en majorité dans les zones rurales, elles assument presque entièrement l'exploitation des rares terres agricoles des « homelands », seule partie du pays où les Noirs peuvent être propriétaires, en dépit de l'abolition récente de certaines lois territoriales du régime d'apartheid. Le quart des familles africaines rurales dépend entièrement pour vivre de l'agriculture, pratiquée essentiellement par les femmes avec des moyens fort primitifs.

Pour les Africains, qui représentent 75% de la population, l'industrialisation de l'Afrique du Sud a pour corollaire la migration intérieure forcée de la main-d'œuvre qui décapite la famille en forçant son chef à l'exil et détruit sa base économique.

En même temps, l'accès des femmes africaines à l'environnement urbain a été rendu de plus en plus difficile par les tracasseries administratives des juges et policiers (de sexe masculin). Si bien que pendant que leurs hommes vivent très mal aux confins marginalisés de la civilisation urbaine, la majorité des Africaines restent cantonnées dans la misère des zones rurales où la pauvreté est l'opresseur principal.

Voilà, résumé en bref, le statut d'opprimées dont il faut délivrer de toute urgence les femmes sud-africaines.

Jusqu'en 1943, les femmes étaient exclues du Congrès national africain (ANC), alors que la Ligue féminine bantoue remonte à 1913. Aujourd'hui, l'ANC a pour slogan « Pour une démocratie sans distinction de race ou de sexe », et son

projet de déclaration des droits de l'homme prévoit un certain nombre de droits socio-économiques et des mesures positives en vue de remédier aux inégalités qui frappent les femmes. Cette reconnaissance d'une double oppression à combattre est importante pour l'avenir de l'Afrique du Sud, venant d'un parti populaire qui devrait, selon toute probabilité, constituer le premier gouvernement post-apartheid. D'autres partis proposent un ministère des droits de la femme, des postes de direction pour les femmes dans les ministères, et des actions suivies dans tous les domaines jusqu'à l'égalité complète des sexes.

Toutefois, les programmes politiques sont une chose, et la réalité une autre. Pour justifier son arrivée au pouvoir, le gouvernement post-apartheid va devoir s'attaquer aux déséquilibres accumulés depuis plus de trois siècles et dont beaucoup pénalisent les femmes.

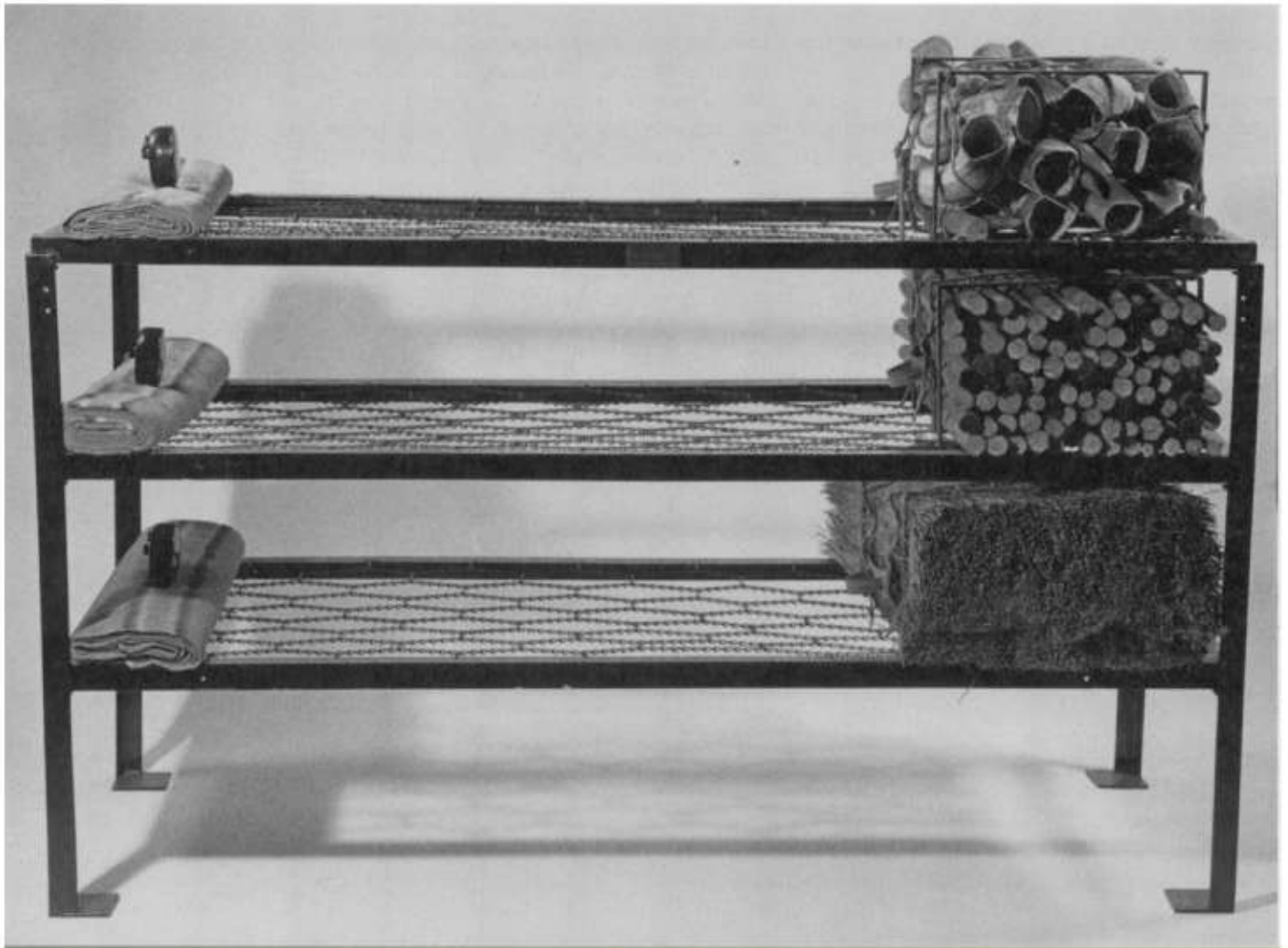
La société post-apartheid sera quasiment obligée de se fixer comme priorité le plein emploi des jeunes de sexe masculin. Les femmes ne devraient pas s'y opposer si l'on en croit l'enquête de Durban où 69% des femmes interrogées déclaraient que les hommes ont plus besoin de travailler que les femmes. Les jeunes Noirs représentent en effet le secteur le plus explosif de la population sud-africaine. Ayant joué un rôle déterminant dans la lutte victorieuse contre l'apartheid, ils sont justement impatients d'en récolter le bénéfice. Les jeunes femmes n'ont pas les mêmes exigences.

L'Etat post-apartheid devra impérativement faire un gros effort de qualification de la main-d'œuvre noire, mais il lui sera probablement plus facile de concentrer son action sur la population masculine et sans doute avec l'assentiment des femmes, même si c'est à leurs dépens.

Pour que l'intégration des femmes sud-africaines dans le secteur public s'effectue au même rythme et dans les mêmes conditions que celle des hommes, il faudra donc que certains facteurs favorables soient réunis : développement économique, demande de l'industrie et volonté politique. L'enquête de Durban a prouvé que si les patrons blancs sont généralement satisfaits de leur main-d'œuvre féminine, celle-ci constitue le secteur le plus vulnérable du prolétariat en période de dépression. Or, l'économie sud-africaine va mal, et même si l'on peut envisager une légère reprise après l'abolition de l'apartheid, celle-ci ne sera pas suffisante pour assurer le plein emploi dans l'avenir immédiat. Comme l'industrie n'aura pas vraiment besoin de l'appoint de la main-d'œuvre féminine, l'Etat risque de maintenir au strict minimum les services de crèche, par exemple, confinant encore davantage les femmes au foyer et ne faisant pas de leur formation professionnelle un objectif prioritaire. Les femmes risquent donc d'être prises dans un cercle vicieux — absence de formation, travail sous-qualifié et sous-payé, pénurie de crèches et taux de natalité élevé — qui les enfermerait dans le rôle traditionnel de ménagère et de mère.

■ Femmes au travail à Soweto.





La discrimination raciale dans la vie culturelle

par Sipho Sepamla

Monument aux auberges pour travailleurs migrants (1978), sculpture composite (acier, cornes, fibres et réveil) de l'artiste sud-africain Michael Goldberg.

SIPHO SEPAMLA, romancier et poète sud-africain, est directeur du FUBA, école d'art plastique, théâtral et littéraire qu'il a créée pour les enfants noirs. Son article est repris du texte de son intervention à l'Atelier sur les questions relatives aux droits de l'homme dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid, organisé à Banjul, en Gambie (18-21 juin 1991) par l'UNESCO et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

POUR la majorité de la population d'Afrique du Sud, il n'y a pas de vie culturelle. Les Africains de ce pays n'écrivent plus rien. Pour comprendre les raisons de cette situation, il faut remonter au Land Act de 1913, loi qui a retiré aux Noirs le droit de posséder des terres. La population fut arbitrairement divisée et répartie dans des emplacements différents réservés respectivement aux Noirs, aux Indiens, aux métis et aux Blancs. On a bâti alors divers locaux et espaces publics, pour les mariages, les enterrements ou les parties de football, mais on n'a construit aucune salle de théâtre ou de concert, aucun lieu de rencontre culturelle. La population noire a dû tirer parti de ces locaux. Ainsi, depuis 1913, le développement des arts dans les townships africains a-t-il été freiné et contrôlé. Cette situation a nettement empiré dans les années 70.

Au cours des années 50, les activités culturelles étaient encore nombreuses dans les townships, avec des chanteurs célèbres comme Myriam Makeba, une vie littéraire active et la présence de

fortes personnalités politiques, tels un Mandela ou un Tambo. Certains ont même qualifié cette époque d'âge d'or culturel.

Dans les années 70, une série de mesures prises par le gouvernement allait mettre fin à ce foisonnement créateur. A la suite de la loi de 1963 sur les spectacles et les publications, un grand nombre d'écrivains furent interdits, même s'ils n'avaient aucune activité politique. Beaucoup quittèrent le pays. La censure fut renforcée par la loi de 1974 sur les publications, qui interdit l'accès à la littérature étrangère. Cette censure, en fait, s'exerce à deux niveaux. D'un côté, il y a l'instance officielle, sous la forme du Bureau de censure ; de l'autre, il y a les administrateurs des townships : ils sont chargés officiellement de collecter les loyers et d'entretenir la voirie, mais ils sont également des censeurs. Il est impossible de jouer une pièce de théâtre sans leur consentement.

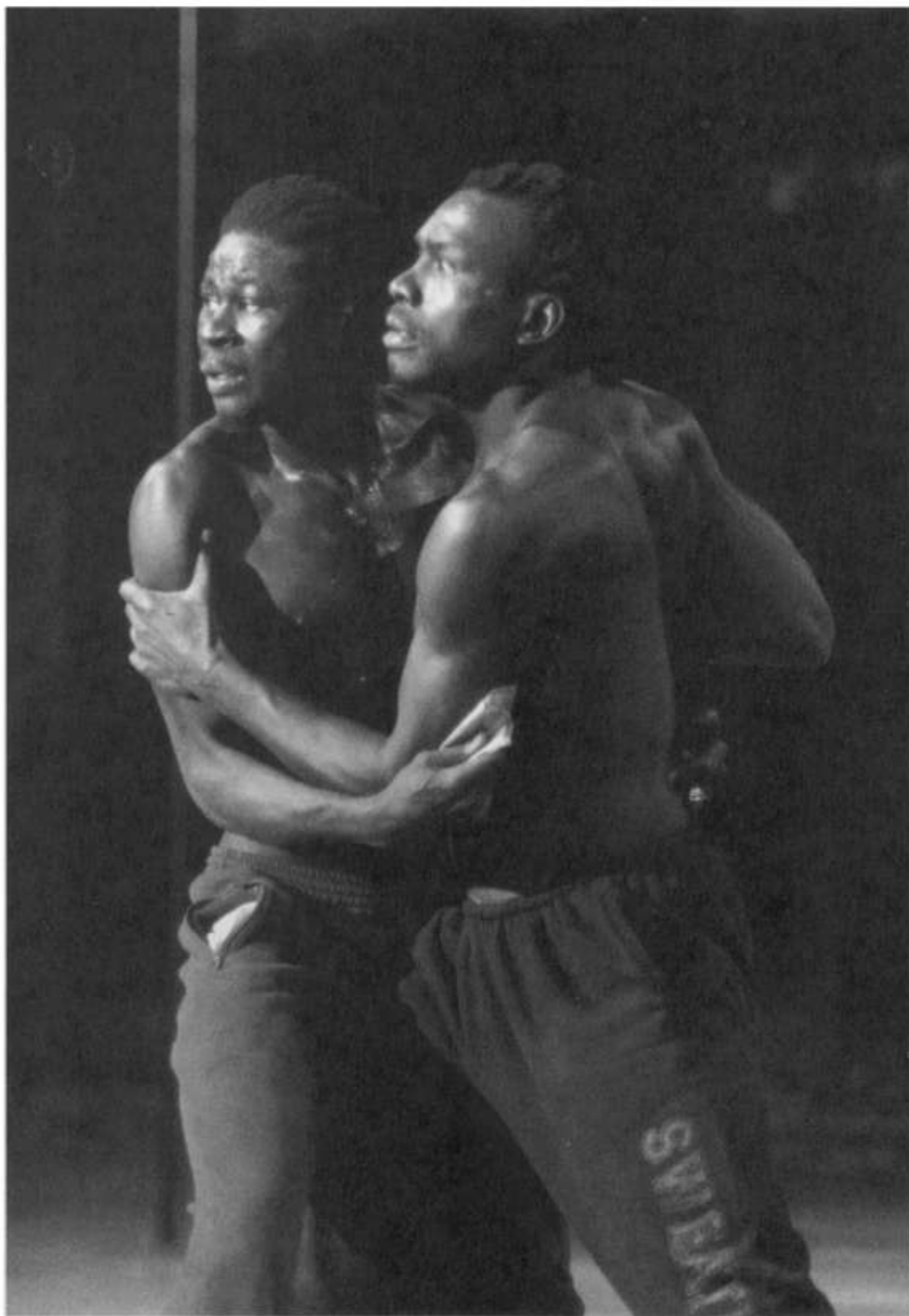
Le Bureau de censure pratique la discrimination. Il autorise la publication de livres d'écrivains

blancs, même s'ils sont critiques envers le pouvoir, alors qu'il interdit tout ce qui vient d'auteurs noirs, surtout si c'est écrit en anglais. C'est seulement lorsque des écrivains comme Nadine Gordimer ou André Brink ont été interdits que l'opinion s'est indignée et a protesté. Entre-temps, la vie créatrice noire s'était arrêtée.

A cause du Group Areas Act, il est impossible d'emprunter un livre dans une bibliothèque : on peut seulement le consulter sur place. Cette faiblesse de la vie culturelle est aggravée par le type d'instruction que les Africains reçoivent. D'autres groupes ont le droit d'étudier les arts à

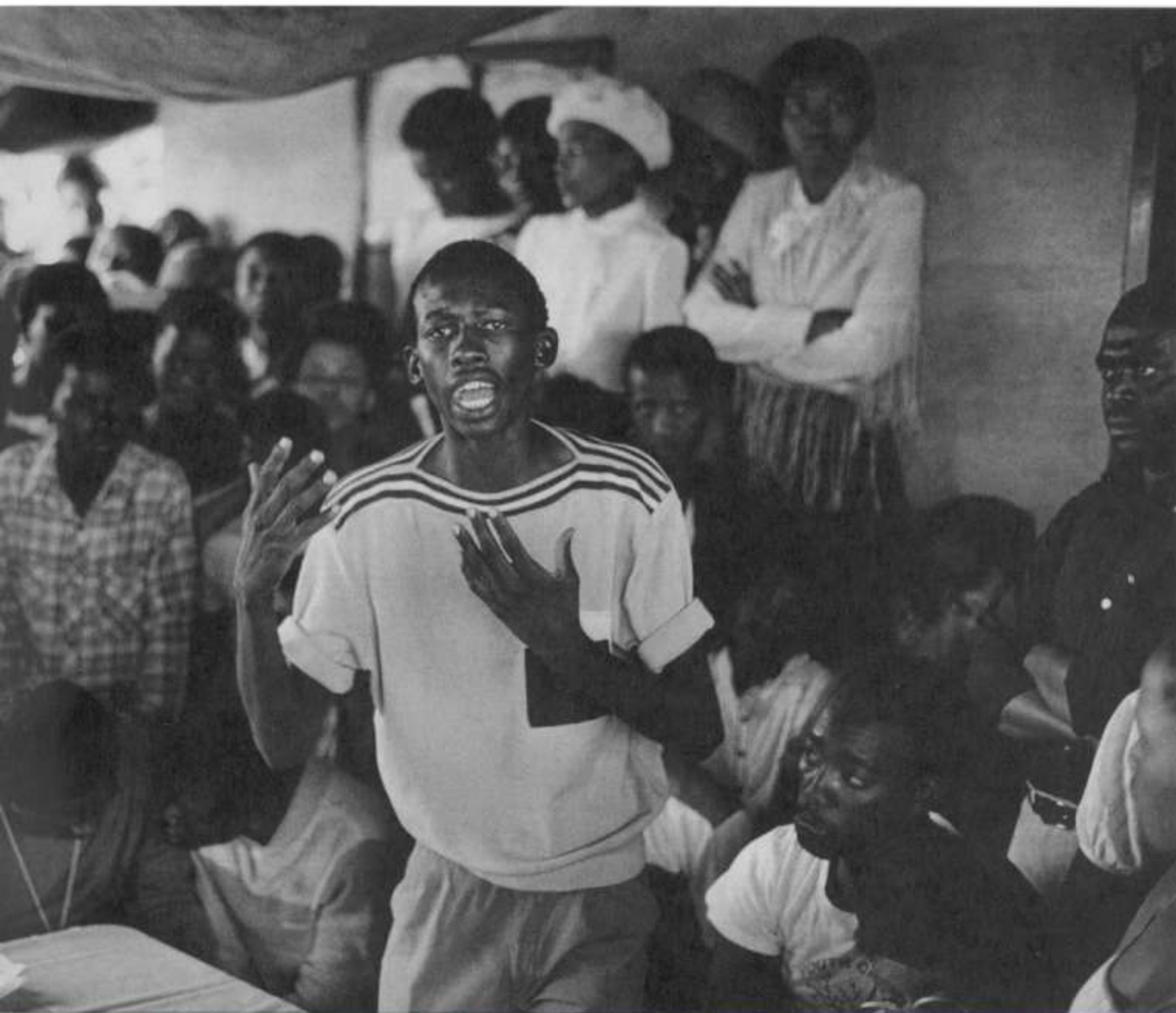
l'école, mais, pour les écoliers noirs, les choix sont limités et ils n'ont aucune possibilité de s'initier aux beaux-arts ou à la musique, d'aller au musée ou au théâtre.

Le gouvernement jusqu'à présent n'a pas fait grand-chose pour remédier à cette situation ; sans doute faudra-t-il attendre la venue au pouvoir d'un gouvernement représentatif pour qu'un véritable changement se produise. D'ici là, l'aide et les dons de la communauté internationale — sous forme de maîtres qualifiés, d'équipements pour les activités artistiques, de construction de locaux, etc. — seront les bienvenus. ■



Ci-contre, une scène de *Woza Albert ! (Lève-toi, Albert !)* pièce sud-africaine de Percy Mtwa, Mbongeni Ngema et Barney Simon donnée à Paris en décembre 1989 dans le cadre de l'Année des droits de l'homme et des libertés. Cette pièce écrite pour les banlieues noires, avec son message politique et son fort climat musical, a renouvelé le théâtre noir sud-africain et a connu un grand succès international.

Ci-dessus, un jeune poète célèbre la liberté lors de l'enterrement d'une victime de la violence sociale, à Bethal, dans le nord-est de l'Afrique du Sud.



La littérature du peuple

par Nadine Gordimer

Copyright © Felix Licensing BV

Une profession de foi dans le potentiel créateur des masses africaines, exclues de la vie culturelle du pays.

L'ACTUALITÉ de la notion de littérature du peuple n'est nullement évidente dans les pays développés, dont la littérature contemporaine est résolument petite-bourgeoise, ce qui signifie qu'elle s'adresse à des gens éduqués qui ont les mêmes valeurs que l'écrivain. Il semblerait que les besoins en la matière aient été satisfaits, une fois pour toutes, par les bandes dessinées et leurs héros extra-terrestres et par les troubadours des médias que sont les journalistes, animateurs et présentateurs de la radio et de la télévision. Autre-

ment dit, les illettrés et semi-illettrés de ces pays n'ont apparemment pas à se plaindre.

La situation des pays en développement est bien différente. Ce que le poète irlandais Seamus Heaney appelle le « gouvernement de la parole » ne règne pas sur le même territoire. Dans le monde post-colonial, et particulièrement en Afrique du Sud, la masse des illettrés et semi-illettrés fait le siège de la culture bien-disante.

Ils ont rendez-vous avec l'histoire. Et avec la justice. Depuis 300 ans, ils n'ont pas été seulement

exclus chaque fois qu'on définissait les normes culturelles : on a fait comme s'ils n'avaient ni aspiration, ni contribution spécifique en la matière. Ceux qui savaient lire n'avaient quasiment rien à voir avec les écrivains blancs, et à peine davantage avec les écrivains noirs, aliénés et embourgeoisés par leur éducation et le style de vie qui va avec. Aujourd'hui, au-delà des possibilités d'accéder au savoir scientifique et technique et aux méthodes de gestion, on entend réaffirmer le droit des masses à se reconnaître dans la littérature. Là où la responsabilité des éducateurs est apparemment dépassée, c'est aux écrivains eux-mêmes de prendre le relais.

Ce qu'on attend, c'est un genre romanesque bien particulier : les thèmes, la forme, le vocabulaire même, doivent exprimer la morale, les mœurs et les relations associés à la vie quotidienne de paysans et de travailleurs qui n'ont jamais été à la mode — dont on ne s'est jamais soucié de la vision du monde. Cela implique, entre autres, d'inventer des formules et des modes de distribution qui feront pénétrer les livres reflétant cette vision du monde dans les ghettos et bidonvilles jusqu'ici privés de bibliothèques et dans les huttes des paysans pauvres, pour lesquels un livre est encore un objet de luxe.

C'est ce que j'appelle la nécessité d'une littérature du peuple.

En quoi cela diffère-t-il du bon vieux réalisme social ?

Il y a une différence fondamentale et aux implications considérables. N'importe quel plumeux peut devenir un adepte du réalisme social en prenant pour héros un travailleur. Ce qui le définit alors, ce n'est pas la classe à laquelle il appartient, mais le choix de son sujet et la manière dont il le traite.

En Afrique du Sud, nous appelons littérature du peuple ce qui est écrit *par* et non *sur* le peuple. Autrement dit, l'initiative en ce domaine échappe même aux écrivains bourgeois progressistes les mieux intentionnés.

Qui est « le peuple » ?

Quasiment tous les Noirs et gens dits de couleur, qui représentent la grande majorité de la population, répondent en gros à la définition de prolétaires, à savoir ceux qui, pour manger, sont obligés de se lever tôt pour aller travailler : il n'y a pas de rentiers noirs en Afrique du Sud. Mais ce qu'on appelle « le peuple », c'est, plus symboliquement, les ouvriers agricoles, mineurs et ouvriers du bâtiment : la main-d'œuvre rurale que le système expédie dans les baraquements de célibataires des zones industrielles où ils n'ont pas le droit de faire venir leur famille.

L'idée n'est pas fausse. Historiquement, ces travailleurs se situent aux deux extrémités de la confluence du capitalisme et du racisme. Entre les deux, on trouve la totalité des travailleurs noirs exploités par les Blancs : ouvriers d'usine, balayeurs des rues, domestiques. Les ouvriers agricoles sont les plus démunis et ne jouissent même pas d'un salaire minimal garanti. Les mineurs et



les ouvriers d'usine sont les plus émancipés du point de vue économique, grâce à leurs puissants syndicats.

En un mot, la littérature du peuple, c'est, pour paraphraser Walter Benjamin, une littérature conçue comme la « capacité, pour les gens, de raconter » leur propre vie.

Mais Benjamin parlait du conteur en milieu populaire — ce qui implique quelque'un déjà à part, puisqu'il s'est quelque peu dissocié de ceux dont il partage les conditions de vie. Le but de la littérature du peuple, dans le contexte auquel je me réfère, est de supprimer les titres qui sont destinés à distinguer tel ou tel. Il y a un an ou deux, une revue littéraire sud-africaine a eu l'idée de publier des « poètes travailleurs », comme si c'était là une catégorie spécifique, à l'instar des poètes lyriques ou symbolistes.

Or, le poète, dramaturge ou prosateur « travailleur » ne souhaite nullement se libérer de sa



Terrassiers sud-africains.

condition. Il n'affirme pas le désir de sortir de la classe ouvrière, il revendique le droit à la création poétique ou littéraire, à une forme de transcendance qui ne vise pas à l'arracher à la crasse du labeur, mais en fait partie intégrante. Il affirme son droit à connaître l'extase de la création tout en travaillant 8 heures par jour.

C'est le désir inconscient et profond que l'on retrouve, au-delà de l'aspiration à plus de justice matérielle, dans la plupart des mouvements ouvriers : il est présent dans la volonté des mouvements de libération d'instaurer une démocratie des travailleurs en Afrique du Sud.

Les « poètes travailleurs » sont les bardes qui chantent les grèves, les conflits du travail, les risques d'accident sur les chantiers, la violence des affrontements avec la police envoyée par les patrons ou l'Etat pour mater les grévistes. Celui qui parle pour les autres est lui-même un gréviste : il se trouvait à mille pieds sous terre avec les autres

mineurs quand la galerie s'est effondrée. C'est l'expérience qui a fait de lui un poète, c'est dans l'éloquence des réunions syndicales et des manifestes des mouvements de libération qu'il a découvert le pouvoir du Verbe.

Quand on attend de la lecture de la poésie qu'elle nous restitue une expérience intensément transformée, et non pas l'expérience elle-même, on peut se sentir rebuté par les généralités banales qui sont plus ou moins des slogans mis bout à bout. Mais on pourrait dire aussi que la littérature populaire ne s'adresse pas à un lecteur qui attend de l'écrivain qu'il intensifie l'expérience, mais à des gens dont la propre expérience va bien au-delà de l'intensité des mots. Dès lors, le signal verbal le plus convenu déclenche le processus d'identification. La littérature populaire ne vise pas à élargir l'horizon du lecteur au-delà du monde du travail qui lui est familier, mais à lui faire comprendre le prix et la dignité de cet univers et à le situer à sa vraie place dans la conscience de la nation, ce que le littérateur aliéné par son appartenance de classe est carrément incapable de faire.

Comment y parvenir ?

Un récent numéro de *Cultural Worker*, organe du Congrès des syndicats sud-africains, cite en page de couverture l'écrivain angolais Jorge Rebelo : « Forge des mots simples/que même un enfant peut comprendre/et qui pénètrent dans chaque maison/comme le vent. »

Rien n'est plus difficile. Certains écrivains de génie ont travaillé toute leur vie pour trouver les mots qui pénétreraient dans toutes les maisons.

Dans la perspective d'une littérature « du peuple », c'est soit une orgueilleuse exigence, fondée sur une foi dans la créativité spontanée des masses, soit une totale incompréhension du travail de l'écriture que de s'imaginer qu'un tel exercice est à la portée de quiconque ayant suffisamment « vécu » et qui dispose d'un peu de temps libre. Le « poète travailleur », confronté à l'outil peu familier de la parole écrite, risque d'aboutir à ce que Njabulo Ndebele appelle « une combinaison des symboles superficiels de la réalité sud-africaine », et rien de plus.

Pour le moment, c'est le théâtre qui semble la forme littéraire la plus riche de promesses en termes de littérature du peuple, et ceci pour plusieurs raisons dont certaines sont évidentes. Les auteurs-acteurs travailleurs se trouvent immédiatement et totalement immergés dans la réalité des rôles qu'ils jouent dans la vie. Il y a unité du vécu dans la réalité des événements théâtralisés et mis en scène sur le lieu de travail, car les scénarios que les travailleurs interprètent sont tirés de leur vie de tous les jours : affrontements avec les patrons, confrontations entre ouvriers n'ayant pas les mêmes aspirations ni le même niveau de prise de conscience. Les chants et les mimiques suppléent aux insuffisances du dialogue. L'humour et la présence physique des acteurs font voler en éclats le cadre rhétorique dans lequel les « poètes travailleurs » ont tendance à s'enfermer.

Dans une pièce récente, on voyait Mme Thatcher, incarnée par un travailleur coiffé d'un masque géant en papier mâché à la denture chevaline et sommé d'une perruque blonde, prendre le thé avec des patrons sud-africains pour symboliser la collusion entre le capitalisme britannique et les industriels d'Afrique du Sud. Cette idée de mise en scène très forte fait penser à la fois au Grand-Guignol et à Brecht — mais de telles références ne signifieraient sans doute rien pour les acteurs, et d'ailleurs ils prouvent qu'ils n'en ont pas besoin puisqu'ils sont arrivés par leurs propres moyens à restituer efficacement leur vie au sein de leur propre peuple.

Pour l'écrivain professionnel, le véritable problème lié à la création d'une littérature du peuple n'est pas tant, s'il est noir, qu'il ait été coupé de ses racines, ou, s'il est blanc, même s'il a milité pour la libération des Noirs, qu'il n'ait jamais vraiment partagé l'expérience de ceux qui ont connu la face la plus sombre de l'apartheid. Le vrai problème, c'est que l'effroyable frustration culturelle infligée à des générations successives, a eu pour résultat inévitable d'inspirer aux masses une hostilité profonde envers la « république des lettres ».

Il faut dire qu'en Afrique du Sud cette république était une mascarade, comme tout ce qui prétendait singer la démocratie. Elle a entièrement ignoré les masses populaires, que ce soit comme créateurs ou comme consommateurs de littérature. Les Noirs avaient l'impression que le seul moyen de se faire une place en littérature, sinon comme sujet d'inspiration pour les autres, était de renoncer à appartenir à leur peuple. Or, en période révolutionnaire, c'est là une négation de votre personnalité, celle d'un individu noir qui revendique la responsabilité de son émancipation et de son destin.

Dans ces conditions, la volonté désespérée d'avoir une activité d'écrivain, de faire œuvre d'art, est en contradiction avec l'idée qu'écrire est une technique, un métier en soi. Pourquoi s'en étonner ? L'exaspération suscitée par cette idée a incité d'ailleurs des révolutionnaires à envoyer leurs écrivains dans les champs de canne à sucre. Dans les pays capitalistes, c'est la même jalousie qui pousse à cantonner l'écrivain au rôle de bavard à la télévision — dans l'un et l'autre cas, on ne veut surtout pas que les masses découvrent que tout le monde ne peut pas devenir écrivain, même si tout le monde peut espérer devenir président...

Mais pour qu'il y ait littérature du peuple, il ne suffit pas que tout le monde puisse écrire. Il faut aussi que tout le monde sache, et aime, lire. Nous savons malheureusement que tel n'est pas le cas dans la plupart des pays alphabétisés et amplement équipés de bibliothèques, et en particulier en Occident. Il ne faudrait pas confondre lecture et consommation de bandes dessinées.

Grâce aux méthodes artisanales d'impression et de distribution empruntant les réseaux créés par les syndicats et les organisations communautaires



Suite de gravures sur linoléum de l'artiste sud-africain Vuyile C. Voyiya. De haut en bas : Rythme à 3/4 de temps I, Rythme à 3/4 de temps II, Rythme à 3/4 de temps IV et Dans le cercueil de ma peau.

dans les ghettos noirs, revues et livres commencent à faire partie, encore que très modestement, du mobilier des lieux de réunion et peuvent donc être utilisés comme éléments de base.

C'est peut-être trop tôt pour en juger, mais il me paraît significatif que les éditions Ravan Press, spécialisées dans les ouvrages « simples » — écrits avec un vocabulaire limité par des Noirs qui, sans être vraiment des « écrivains travailleurs », sont à peu près du niveau d'un instituteur de brousse —, aient trouvé un public étonnamment large pour un ouvrage coûteux et savant, aussi éloigné de la rhétorique des tracts politiques que de la fausse naïveté de la littérature dite populaire. Je veux parler de *La politique*



Les « baraquements pour célibataires » de Soweto : logements dans lesquels les travailleurs noirs sud-africains sont obligés de loger, sans leur famille.

noire en Afrique du Sud depuis 1945 de Tom Lodge. Les presses Skotaville ont connu un succès comparable avec *La résistance noire à l'apartheid* de Mokgethi Motlhabi.

Bien sûr, ce ne sont pas des œuvres d'imagination, mais l'effort de les lire peut déclencher quelque chose qui débouche sur les œuvres de fiction. Selon la belle formule de Walter Benjamin, le rôle de la littérature n'est-il pas de créer une demande dont la satisfaction est forcément différée ? Je ne vois pas de meilleure défense et illustration de la fonction « révolutionnaire » de la littérature. Celle-ci nous incite à formuler et analyser de vagues aspirations, à venir à bout des frustrations et du ressentiment en appréhendant leurs causes et en agissant sur elles au plan d'un « éveil de l'être » que les slogans appris par cœur des perroquets politiques ne permettent pas d'atteindre. Voilà la véritable justification de l'existence de l'écrivain dans un contexte révolutionnaire, qui autorise à revendiquer pour la création littéraire le statut d'un travail différent des autres, qui exige des aptitudes et qualifications particulières.

On peut le déplorer, mais il faut bien reconnaître que le talent n'est pas un droit. Ce qui l'est par contre, c'est le fait de disposer de tous les moyens permettant au talent de se découvrir, de s'affirmer dans un cadre économique et socio-politique favorable à son éclosion. Cela n'a jamais été le cas pour les masses noires qui ont vécu sous les régimes racistes successifs d'Afrique du Sud. Le talent littéraire a été mutilé, gaspillé, déformé

par l'exil, et aussi par l'exil intérieur. Mais pour que ce talent se libère afin de créer une littérature vraiment populaire, qui personnifie la conscience des masses et non plus d'une élite, il faut que l'acte d'écrire ne soit pas seulement considéré comme une sorte de thérapie pour lutter contre l'aliénation des sociétés industrielles.

A cause de la loi et du manque d'instruction (et de bibliothèques, qui sont l'université permanente de l'écrivain), ou tout simplement parce qu'ils ne disposent pas d'un coin de table pour écrire, beaucoup de gens du peuple qui étaient des écrivains potentiels ont été coulés dans le moule à fabriquer des mineurs, des balayeurs ou des terrassiers. La littérature populaire existera le jour où ces écrivains potentiels pourront faire ce pour quoi ils sont doués, ce pour quoi ils sont faits. Mais pour cela, il faut qu'il n'y ait pas d'ingérence de l'Etat. Il faut aussi des conditions sociales telles que la culture de la bande dessinée, diffusée par les vieilles institutions coloniales qui monopolisent toujours la diffusion des publications sur l'ensemble du sous-continent africain, ne devienne pas partie intégrante de la culture « littéraire » du peuple, comme c'est si souvent le cas ailleurs.

Ce n'est qu'alors que les contradictions inhérentes à l'idée d'une « littérature du peuple » pourront commencer à être résolues. Alors seulement, tous ceux d'entre nous qui se battent pour créer une culture post-coloniale, post-apartheid, pourront répondre, quand on leur demandera qui, en Afrique du Sud, écrit : « tous ceux qui en sont capables », et qui lit : « le peuple ».

NADINE GORDIMER,

écrivain d'Afrique du Sud, a reçu le prix Nobel de littérature 1991. Ses romans et ses nouvelles évoquent les déchirements causés dans son pays par l'apartheid, qu'elle a toujours combattu, soutenant activement les écrivains noirs sud-africains. Parmi ses œuvres traduites en français : *Fille de Burger* (1982), *Quelque chose, là-bas* (1985), chez Albin Michel à Paris, et *Le geste essentiel* (1989, chez Plon, Paris).

Les Nations Unies contre l'apartheid

DÉPUIS quarante ans, l'Organisation des Nations Unies est aux avant-postes de la lutte contre l'apartheid. L'Assemblée générale a qualifié celui-ci de crime contre l'humanité ; le Conseil de sécurité, régulièrement saisi de la question depuis 1960, l'a défini comme un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité.

Les Nations Unies ont choisi de rechercher une solution pacifique du conflit en favorisant une action internationale concertée, qui comporte notamment l'isolement diplomatique, économique et militaire de l'Afrique du Sud, l'élaboration de normes internationales contre l'apartheid et l'octroi d'une aide aux victimes de l'apartheid et à leurs mouvements de libération.

L'Assemblée générale des Nations Unies a été appelée à débattre la politique raciste de l'Afrique du Sud dès sa première session de 1946, à la suite d'une plainte de l'Inde contre les lois de Prétoria, jugées discriminatoires envers les Sud-Africains d'origine indienne. Au cours des années 50, comme l'Afrique du Sud poursuivait et intensifiait sa politique raciste et ségrégationniste, l'ONU a adopté de nombreuses résolutions touchant l'apartheid.

Le massacre de Sharpeville

En mars 1960, à Sharpeville, la police sud-africaine ouvrait le feu sur des manifestants pacifiques et non armés, faisant 69 morts et 180 blessés. Les manifestants protestaient contre les lois sur les « laissez-passer » qui obligent tous les Africains à porter en permanence des papiers d'identité servant également de permis de travail et de séjour. Cet événement, qui suscita l'émotion dans le monde entier, eut de graves retentissements en Afrique du Sud et marqua un tournant dans les débats des Nations Unies sur l'apartheid.

Pour la première fois, le Conseil de sécurité fut saisi de la question ; il adopta, le 1^{er} avril 1960, une résolution affirmant que la poursuite de la politique raciste de l'Afrique du Sud risquait de compromettre la paix et la sécurité internationales, et invitant le gouvernement sud-africain à renoncer à sa politique d'apartheid et de discrimination raciale. L'Assemblée générale invitait tous les Etats membres à rompre les relations diplomatiques avec Prétoria, à boycotter les produits sud-africains et à interrompre toutes leurs exportations vers l'Afrique du Sud, y compris les livraisons d'armes. En 1962 était créé un organe spécial qui porte depuis 1974 le nom de Comité spécial contre l'apartheid. Il a pour mandat d'examiner tous les aspects de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud ainsi que les répercussions internationales de celle-ci.

Le Comité a rapidement joué un rôle de premier plan dans ce que l'Assemblée générale a

appelé officiellement en 1966 la « Campagne internationale contre l'apartheid ». Il a organisé le boycottage des produits, des biens culturels et du sport sud-africain, et, en collaboration avec le Centre contre l'apartheid créé en 1976, coopéré avec les gouvernements, organisations intergouvernementales, chefs religieux, mouvements étudiants et de jeunesse, groupes anti-apartheid, pour mobiliser l'opinion internationale et pour faire respecter les résolutions de l'ONU contre l'apartheid.

Pour aider les victimes de l'apartheid, l'Assemblée générale a créé en 1965 le Fonds des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Alimenté par des contributions volontaires, ce Fonds sert à financer les associations d'aide juridique aux victimes de l'apartheid et à aider celles-ci et leurs familles ainsi que les réfugiés en provenance d'Afrique du Sud. Deux ans plus tard était créé le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (UNETPSA) qui a notamment pour but d'octroyer des bourses et un enseignement de haut niveau aux étudiants défavorisés d'Afrique du Sud et de Namibie.

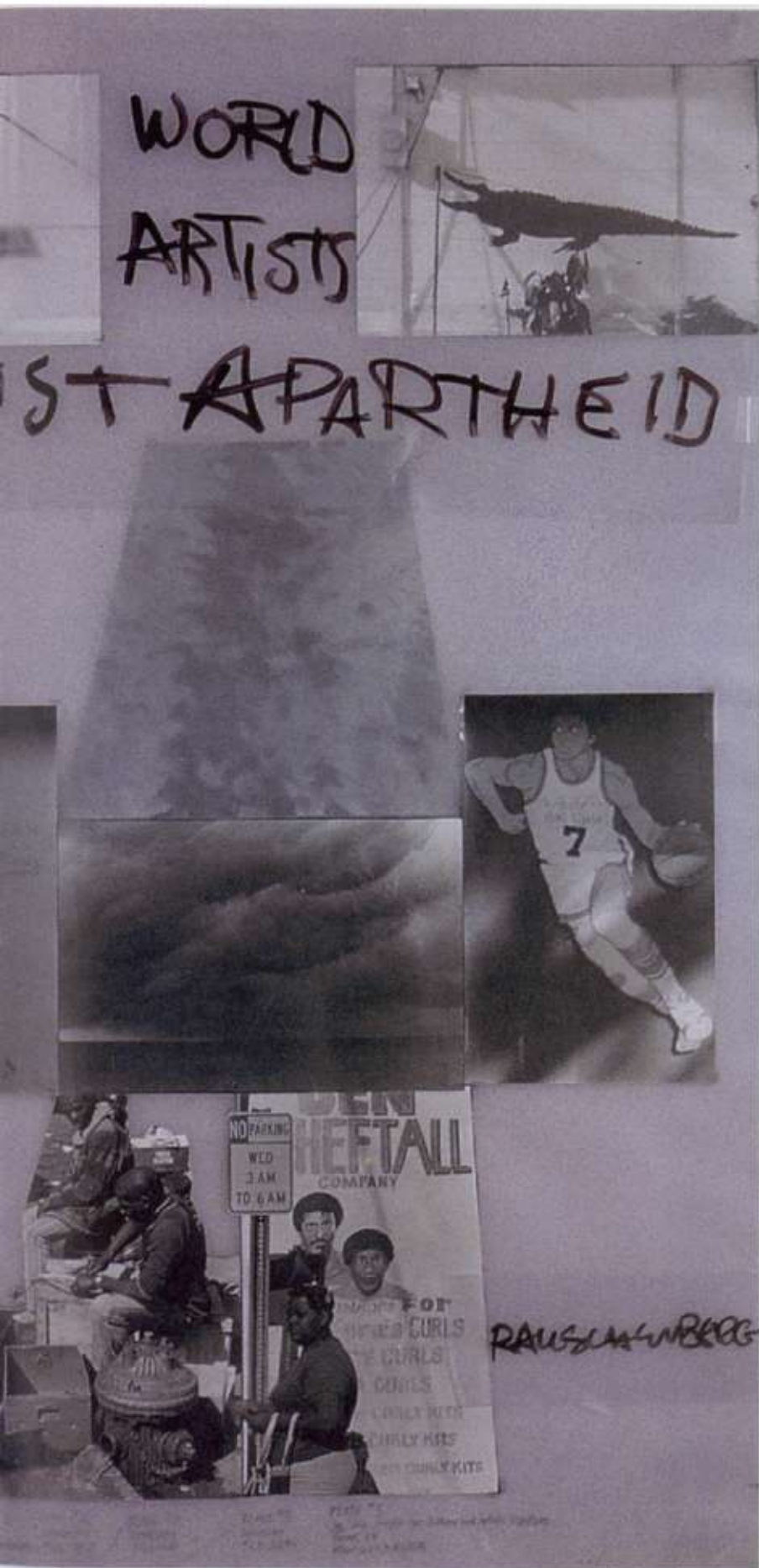
Au cours des années 70, les Nations Unies ont intensifié leurs efforts pour persuader l'Afrique du Sud de renoncer au système de l'apartheid. En 1973, l'Assemblée générale a adopté la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, entrée en vigueur en 1976. L'année suivante, l'Assemblée générale interdisait à l'Afrique du Sud de participer à ses travaux et recommandait son exclusion de toutes les organisations et conférences placées sous les auspices des Nations Unies tant que se perpétuerait le régime d'apartheid. Depuis lors, l'Afrique du Sud n'a plus participé aux travaux des Nations Unies.

En 1974, l'ONU a invité les mouvements nationaux de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine — le Congrès national africain, ou ANC, et le Congrès panafricain d'Azanie — à participer à ses travaux sur l'apartheid à titre d'observateurs, avant de reconnaître en eux « les représentants authentiques de l'écrasante majorité du peuple sud-africain ». Leurs représentants assistent aux réunions et conférences de l'ONU et sont consultés sur les décisions concernant l'Afrique du Sud.

Depuis 1976, l'Assemblée générale n'a cessé de dénoncer la prétendue « indépendance » accordée par l'Afrique du Sud aux « homelands » africains ou bantoustans, dont aucun n'a obtenu la reconnaissance diplomatique de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité a pris une initiative historique en novembre 1977 en décrétant que l'embargo volontaire sur les armes à destination





Sans titre (1982), collage original du peintre américain Robert Rauschenberg. Cette affiche, ainsi que celle de la page 44, a été faite pour l'exposition d'affiches, « Quinze artistes contre l'apartheid », réalisée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 1983.

de l'Afrique du Sud, qu'il avait prononcé en 1963, avait désormais un caractère obligatoire. C'était la première fois que les Nations Unies prenaient des sanctions contre un Etat membre au titre du chapitre VII de la Charte, « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ».

En 1982, le gouvernement sud-africain a introduit progressivement des mesures censées réformer le système, dont la création d'un Parlement ségrégationniste à trois chambres, accueillant les Asiatiques et les métis, mais excluant les Africains. L'Assemblée générale a condamné ces mesures qui avaient pour effet de préserver la mainmise de la minorité blanche sur le pouvoir sans concéder aucun droit politique aux Noirs.

A partir de 1980, les Nations Unies vont s'efforcer de motiver l'opinion pour faire respecter l'ensemble des sanctions à caractère obligatoire visant à isoler l'Afrique du Sud et à l'obliger à renoncer à la politique d'apartheid en la coupant de la communauté internationale.

En 1985, l'aggravation de l'agitation et de la violence amène le gouvernement de Prétoria à décréter l'état d'urgence : bon nombre d'opposants à l'apartheid sont contraints à l'exil ou arrêtés sans jugement. L'Assemblée générale réagit à ces mesures répressives en intensifiant son action anti-apartheid. En février 1986, le Conseil de sécurité adopte une résolution très dure réclamant la levée de l'état d'urgence, la libération de tous les prisonniers politiques et l'abolition de l'apartheid. En revanche, le Conseil de sécurité ne parviendra pas à se mettre d'accord, ni en juillet 1986 ni par la suite, sur l'adoption de sanctions économiques à caractère obligatoire contre l'Afrique du Sud.

Succès mondial du boycottage culturel et sportif

Le boycottage sportif, culturel et universitaire de l'Afrique du Sud, dont les Nations Unies surveille l'application, a été un moyen de pression important sur le gouvernement sud-africain. En mobilisant des millions de personnes dans le monde entier, il a permis très efficacement de sensibiliser l'opinion au problème, de démontrer l'horreur qu'inspire l'apartheid et de réclamer des réformes.

L'interdiction de tout contact avec des sportifs ou associations sportives à l'intérieur du pays et avec l'étranger a pris force légale lorsque la Convention internationale contre l'apartheid dans le domaine du sport, adoptée par l'Assemblée générale en 1985, est entrée en vigueur en 1988. La Commission spéciale contre l'apartheid dans les sports veille depuis 1989 au respect de ce boycottage. Depuis 1981, à la demande du Comité spécial contre l'apartheid, le Centre contre l'apartheid publie régulièrement un registre des athlètes qui n'ont pas tenu compte de cette interdiction.

Dans le cadre du boycottage culturel, auquel les Nations Unies ont appelé dès 1968, on a demandé aux artistes du monde de l'art et du spectacle de travailler à l'isolement culturel de l'Afrique

du Sud. A partir de 1988, il fut décidé que les modalités du boycottage, qui avaient été définies, lors d'un colloque à Athènes (Grèce), par des personnalités en vue du monde des arts et du spectacle, ne s'appliqueraient pas aux activités culturelles et universitaires ayant pour but et pour effet de combattre l'apartheid, d'enrichir la culture des Sud-Africains opprimés et d'accélérer la lutte pour leur émancipation. Depuis une dizaine d'années, à la demande du Comité spécial contre l'apartheid, le Centre tient un registre des chanteurs, acteurs et autres artistes qui ont accepté de se produire en Afrique du Sud.

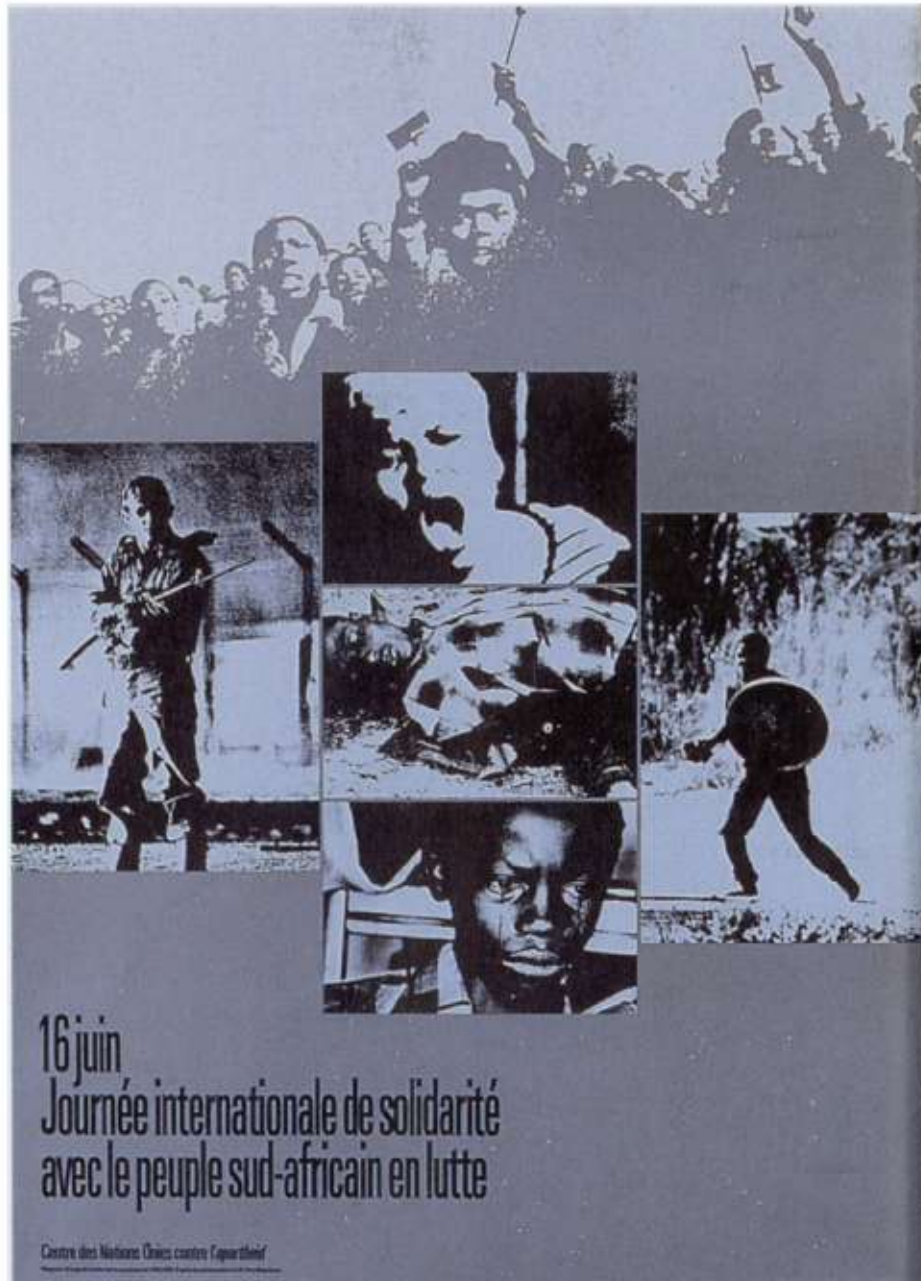
Le 13 décembre 1991, en reconnaissance des progrès accomplis pour abolir l'apartheid, l'Assemblée générale, à l'unanimité, a appelé les nations à rétablir les liens sportifs, culturels, scientifiques et universitaires avec l'Afrique du Sud. Elle a recommandé que les échanges sportifs reprennent, à l'intérieur du pays, avec des organisations de sport non racistes et qu'on fournisse une aide aux athlètes sud-africains désavantagés. Elle a également appelé à une reprise des liens avec les organisations et les personnes qui luttent démocratiquement contre l'apartheid dans les domaines culturel, universitaire et scientifique.

Bon nombre d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, comme l'UNESCO et l'OIT, ont joué un rôle important dans la lutte contre l'apartheid. La Commission des droits de l'homme suit de très près la situation en Afrique du Sud et veille à l'application des conventions contre la discrimination raciale et l'apartheid. Le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales met en lumière le rôle des investissements, des échanges et des prêts négociés par les multinationales à l'appui de l'apartheid.

Un tournant : la déclaration sur l'apartheid

A la fin de la décennie, l'évolution de la situation, en Afrique du Sud et dans le monde, a abouti à un résultat important à l'Organisation des Nations Unies. Pour la première fois, grâce à l'action du Comité spécial et du Centre contre l'apartheid, l'Assemblée générale aboutissait à un consensus de fond sur l'apartheid. En décembre 1989, lors d'une session extraordinaire, elle adoptait des orientations spécifiques portant sur le démantèlement pacifique du système d'apartheid. Ces directives figuraient dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Fait sans précédent, l'adoption de ce texte à l'unanimité montrait combien l'opinion mondiale était unie et résolue sur le problème de l'Afrique du Sud.

La Déclaration invitait tous les peuples d'Afrique du Sud à s'associer pour négocier la fin de l'apartheid et se mettre d'accord sur les mesures nécessaires pour transformer l'Afrique du Sud en démocratie non raciste. Elle énonçait les principes



fondamentaux d'un nouvel ordre constitutionnel ; les mesures que les autorités devraient prendre pour instaurer un climat propice à des négociations et à la liberté politique ; les grandes lignes du processus de négociation ; les mesures concrètes à adopter pour mener une action internationale durable jusqu'à la preuve irréfutable que des changements profonds et irréversibles sont amorcés, en gardant présents à l'esprit les objectifs de la Déclaration, à savoir l'abolition de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud unie, non raciste, et démocratique.

Nelson Mandela à l'ONU

En février 1990, soit deux mois après l'adoption de la Déclaration de l'ONU, le président De Klerk annonçait devant le Parlement sud-africain la légalisation de l'ANC et d'autres mouvements anti-apartheid ainsi que diverses réformes, déclarant que son objectif final était de doter l'Afrique du Sud d'une nouvelle constitution fondée sur la

Deux affiches du Centre des Nations Unies contre l'apartheid réalisées en 1988.

Cet article a été spécialement préparé pour le *Courrier de l'UNESCO* par le Centre des Nations Unies contre l'apartheid.

justice. Le 11 février de la même année, Nelson Mandela était libéré après 27 ans d'emprisonnement, et, en juin 1990, il prenait la parole à l'occasion d'une séance extraordinaire du Comité spécial contre l'apartheid au Siège des Nations Unies.

Le Secrétaire général avait envoyé en juin 1990 une mission en Afrique du Sud pour constater les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration des Nations Unies. Ayant pris bonne note de son rapport, l'Assemblée générale adoptait en septembre 1990 une résolution invitant le gouvernement sud-africain à prendre un certain nombre de mesures et la communauté internationale à maintenir la pression sur Prétoria afin d'accélérer les négociations visant à mettre fin à l'apartheid.

Malgré certains obstacles, la situation a considérablement évolué depuis deux ans. Bon nombre des mesures réclamées par les Nations Unies en vue d'instaurer un climat propice aux pourparlers ont été appliquées : abolition des principaux textes de loi sur l'apartheid, suppression de l'état d'urgence et légalisation des organisations inter-

dités. En outre, beaucoup de prisonniers politiques ont été libérés.

Dans son second rapport d'activité de septembre 1991, le secrétaire général pouvait constater qu'au cours de l'année écoulée, le processus tendant à supprimer l'apartheid avait peut-être connu un certain ralentissement, mais qu'on avait néanmoins conservé le cap. La priorité, concluait-il, demeure l'organisation d'une rencontre de toutes les parties concernées pour concevoir et rédiger une nouvelle constitution fondée sur la non-discrimination et le suffrage universel.

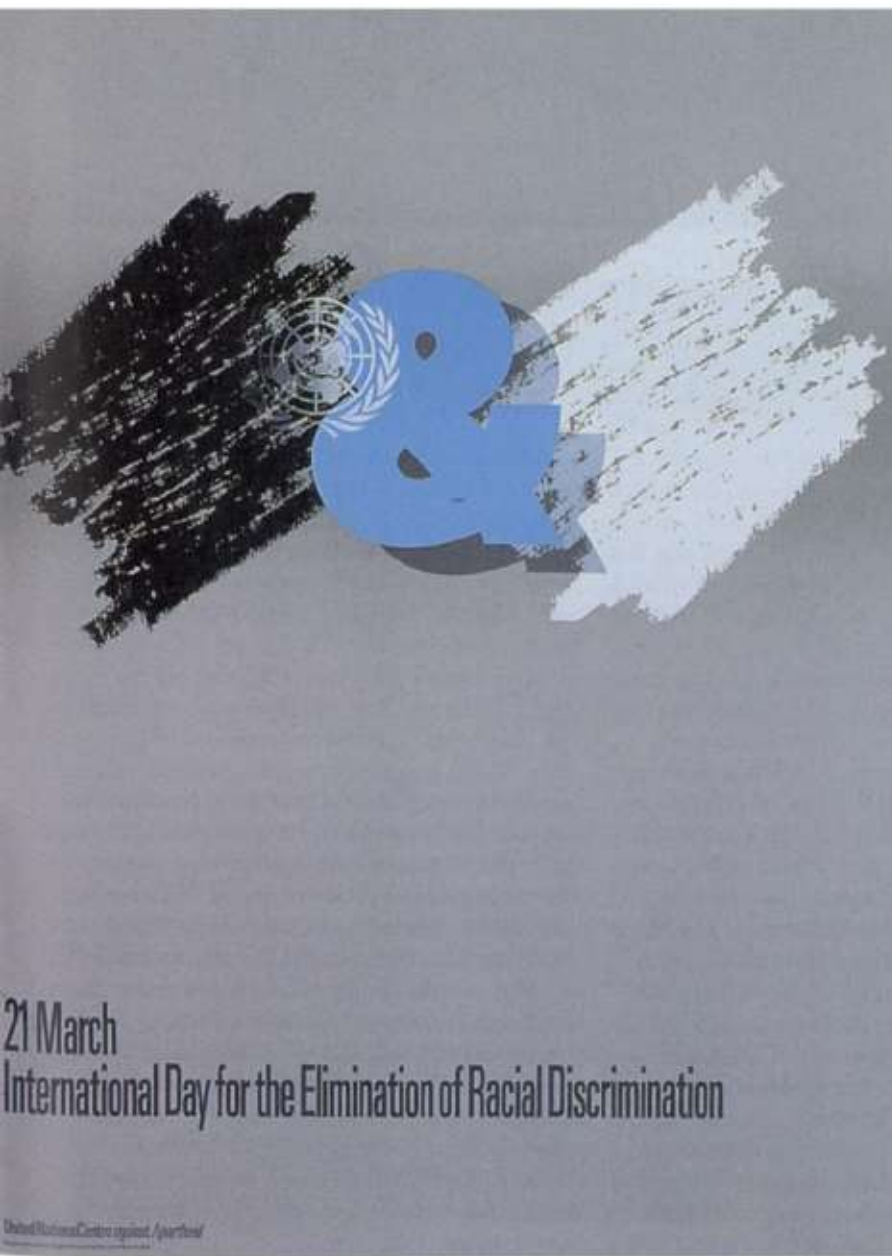
La lutte continue

L'un des derniers obstacles à l'ouverture de pourparlers a été levé quand un accord est intervenu en août dernier entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autorités sud-africaines en vue du rapatriement volontaire des quelque 30 000 à 40 000 exilés politiques ou réfugiés sud-africains qui vont pouvoir désormais rentrer chez eux sans crainte de représailles.

La fin est peut-être en vue, mais la lutte est loin d'être terminée. Il existe encore en Afrique du Sud bien des lois discriminatoires, des procès politiques en cours, et tous les prisonniers politiques n'ont pas été libérés. Le pays est toujours en proie à des violences endémiques. En outre, l'apartheid a eu pour effet une généralisation de la pauvreté et la perturbation de certains secteurs de l'économie comme l'éducation, l'emploi, la santé ou le logement. A moins d'efforts concertés pour redresser la situation, ces problèmes socio-économiques risquent de compromettre les futures négociations, la conclusion d'un accord constitutionnel et, à plus long terme, la stabilité politique du pays.

Par ses patients efforts, l'ONU joue depuis des années un rôle capital dans l'élaboration d'un consensus international sur la nécessité de mettre un terme au régime d'apartheid. L'Organisation continuera à agir au cours de la période transitoire pour que ce consensus persiste et à accentuer la pression pour que les dispositions transitoires soient prises au plus vite afin de permettre l'adoption d'une nouvelle constitution et l'instauration d'un gouvernement démocratique en Afrique du Sud.

Il incombera également à l'ONU d'aider les adversaires de l'apartheid et les secteurs les plus défavorisés de la société sud-africaine d'une manière cohérente et concertée, et d'inciter la communauté internationale à contribuer à la suppression des inégalités socio-économiques les plus flagrantes. Par cette double approche, l'ONU espère accélérer le processus en cours vers l'émergence d'une nouvelle Afrique du Sud, unie, démocratique et non raciste. Alors seulement, la communauté internationale pourra considérer qu'elle a rempli ses obligations morales et politiques en supprimant de la surface de la terre un système qui était une insulte à la dignité et à la solidarité humaines. ■



APARTHEID NO



L'action de l'UNESCO

par Francine Fournier

DÈS les années 50, l'UNESCO s'est dotée d'un programme pour l'élimination de l'apartheid. C'est même en réaction aux études entreprises dans le cadre de ce programme, qui avaient circulé en Afrique du Sud par l'entremise de l'Institut sud-africain des relations entre races, que ce pays a décidé de se retirer de l'UNESCO en 1955.

En 1965, à la demande du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, l'UNESCO a lancé un programme de recherche en sciences sociales pour déterminer les effets exacts de l'apartheid dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation, et pour apporter une information sûre et objective sur ce qui se passait réellement en Afrique du Sud. Paru en anglais en 1967,

L'apartheid : ses effets sur l'éducation, la science, la culture et l'information (mise à jour en 1972 en anglais et en français) est le premier d'une série d'ouvrages qu'allait produire l'UNESCO sur les problèmes de l'Afrique du Sud et de la Namibie. D'autres publications allaient notamment traiter des répercussions de l'apartheid sur la recherche en sciences sociales ; de la falsification de l'histoire ; de l'influence des politiques discriminatoires sur l'activité journalistique ; de l'anti-développement des « bantoustans » ; des conséquences de l'état d'urgence sur l'éducation, l'information et la culture ; de la dynamique de race et de classe dans une société fondée sur la discrimination raciale.



L'UNESCO a également entrepris de mobiliser les intellectuels et les universitaires, les artistes et les créateurs, les professionnels des milieux médiatiques et les éducateurs d'un grand nombre de pays.

Une Réunion internationale de chercheurs universitaires, organisée par l'UNESCO, s'est tenue à Beijing (Chine) du 1^{er} au 4 septembre 1986 ; elle a élaboré un Plan quinquennal de recherche sur l'apartheid. Dans le prolongement des recommandations qui y furent adoptées, plusieurs groupes de travail internationaux, composés de spécialistes, se sont depuis réunis pour réfléchir sur les problèmes de l'apartheid. L'un, organisé en coopération avec l'Université des Antilles de Kingston, en Jamaïque (21-28 avril 1989), portait sur l'économie et l'apartheid ; un autre, sur les femmes, l'apartheid et les choix qui s'offrent à une société où l'apartheid aura été aboli, a eu lieu à Caracas, au Venezuela (19-21 septembre 1989) ; un troisième, sur l'apartheid et la culture, s'est déroulé à Dakar, au Sénégal (27-30 novembre 1989). Les problèmes auxquels se heurtent les pays de la ligne de front anti-apartheid ont été examinés dans le cadre d'un atelier sous-régional, organisé à Harare (Zimbabwe) en association avec l'Institut zimbabwéen d'études du développement. On y a analysé les conséquences de la politique déstabilisatrice de l'Afrique du Sud sur l'éducation, la science et la culture (20-24 février 1989).

Pendant toutes ces années, l'UNESCO a aussi apporté une aide, tant technique que matérielle, par l'entremise du Congrès national africain et du Congrès panafricaniste, au développement des structures et des programmes éducatifs en faveur des réfugiés installés dans les pays d'asile et à la formation du personnel clé.

En 1989, l'UNESCO a adopté un Projet spécial qui, tout en restant attaché prioritairement à l'élimination de l'apartheid, se fixe également un objectif à plus long terme : apporter au peuple sud-africain des éléments de réflexion en vue de poser les bases d'une société démocratique, libérée de l'apartheid.

Pour mieux définir les besoins et les priorités d'une telle société, trois grandes réunions ont eu lieu en 1991.

- L'UNESCO et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont organisé à Banjul (Gambie) un Atelier sur les questions relatives aux droits de l'homme dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid (18-21 juin 1991).

Les participants ont souligné que les réformes législatives en cours étaient encore partielles et insuffisantes. Certaines structures discriminatoires restent intactes, en particulier les « bantoustans », le Parlement composé de trois chambres à définition raciale, la police et les forces de sécurité. Ils ont réclamé une action positive, y compris en faveur des femmes, pour barrer la route à toutes les formes d'héritage du racisme institutionnalisé.

Page de gauche, Apartheid No, affiche réalisée par le peintre italien Leonardo Cremonini en 1983. Ci-dessus, classe d'élèves noirs dans le système dit « bantou » d'éducation primaire.



Frederik De Klerk et Nelson Mandela lors de la signature d'un accord de paix à Johannesburg, le 14 septembre 1991.

• Une Conférence internationale sur les besoins des victimes de l'apartheid en Afrique du Sud, dans le domaine de l'éducation, a été organisée conjointement par le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid et l'UNESCO, en coopération avec le Comité consultatif du programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Elle a eu lieu au siège de l'UNESCO à Paris (25-27 juin 1991).

Ses participants ont réclamé une refonte radicale de l'ensemble du système d'enseignement sud-africain ainsi qu'un soutien international pour donner, de toute urgence, une formation à la population noire du pays — aide à fournir en priorité aux universités et autres institutions pédagogiques qui proposent aux Noirs des programmes d'éducation ou de formation. Justice a été également rendue au rôle tenu par les organisations anti-apartheid durant cette période de transition. Enfin, il a été décidé qu'aurait lieu, en Afrique du Sud et à une date proche, une conférence nationale rassemblant représentants d'établissements et spécialistes de l'éducation anti-apartheid pour dégager, à l'échelle nationale et dans les domaines de l'enseignement et de la formation, un ensemble de priorités et de stratégies.

• L'UNESCO a réuni à Lusaka, en Zambie (17-20 septembre 1991), un nouvel atelier de travail pour examiner les problèmes d'accès des Africains, en particulier en Afrique du Sud, aux savoirs et pratiques scientifiques et techniques. Des spécialistes

africains en ces matières, ainsi que des représentants des mouvements de libération nationale et des institutions spécialisées des Nations Unies y ont participé. On y a passé en revue les obstacles qui empêchent la population noire d'accéder à ces connaissances, en mettant l'accent sur le niveau d'études supérieures et sur la nécessité d'élaborer une politique scientifique et technologique non discriminatoire, aidant ainsi à préparer l'avenir d'une Afrique du Sud libre.

Pour ce qui concerne l'avenir immédiat, l'Organisation compte notamment participer activement à la Conférence qui se tiendra à Windhoek au début de 1992, sur le rôle futur du système des Nations Unies pour corriger les inégalités socio-économiques en Afrique du Sud, conférence organisée sous les auspices du Centre contre l'apartheid et du Comité spécial contre l'apartheid des Nations Unies. L'UNESCO participera aussi à une étude faite sur le même sujet par le système des Nations Unies. Un Atelier sur les problèmes de l'édification nationale en vue du développement d'une culture de démocratie et de paix dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid est prévu en 1992 en Afrique australe. Il sera organisé en coopération avec l'OUA.

Enfin, l'UNESCO aidera, dans toute la mesure de ses moyens, à former responsables et planificateurs dans les domaines clés de la reconstruction nationale, notamment les sciences sociales appliquées, la science et la technologie, la communication sociale et l'éducation. ■

FRANCINE FOURNIER

est, à l'UNESCO, Sous-Directeur général pour les Sciences sociales et humaines. Ancien professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal, elle a été directrice de recherches, puis présidente de la Commission des droits de la personne du Québec et présidente du Comité canadien des droits à l'égalité. Elle est l'auteur de publications portant entre autres sur le comportement électoral, la participation des femmes à la vie politique, les droits des minorités et l'accès à l'égalité.

Chronologie sud-africaine : répression et résistance

1652

■ La Compagnie hollandaise des Indes orientales installe un comptoir commercial au Cap.

1659

■ Les Khoi engagent leur premier combat contre les colons pour défendre leurs territoires.

1702

■ Affrontement militaire entre les colons et les Xhosas sur les bords de la Fish River.

1806

■ La colonie hollandaise du Cap passe sous tutelle anglaise.

1845-1875

■ Un système de ségrégation est introduit dans le Natal sous l'administration coloniale anglaise.

1860

■ Arrivée des premiers travailleurs indiens employés sous contrat dans les plantations de canne à sucre du Natal.

1867

■ Découverte des grands gisements de diamants.

1886

■ Découverte de l'or dans le Witwatersrand.

1899-1902

■ Guerre entre les Boers et les Anglais.

1906

■ Répression de la rébellion bambata ; fin de la première phase de la résistance armée à la conquête coloniale.

1910

■ Les Anglais remettent officiellement le pouvoir à la minorité blanche ; création de l'Union sud-africaine.

1912

■ Création de l'« African National Congress » (ANC) le 8 janvier.

1913

■ Le « Land Act » empêche les Africains d'acquérir des terres hors des « réserves » qui leur sont attribuées et qui représentent 7% du territoire du pays. Mesure présentée comme « provisoire ».

1936

■ Le « Native Trust » et le « Land Act » rectifié fixent « une fois pour toutes » la distribution des terres ; pourcentage de celles attribuées aux Africains : 13%. L'augmentation de 7% à 13% est présentée comme une manière de compenser la suppression du droit de vote parlementaire des Africains.

1945

■ Grève de 100 000 mineurs africains ; beaucoup de mines doivent fermer. La grève est brisée par les forces armées de la police ; 12 mineurs au moins sont tués, 1 200 sont blessés et de nombreux syndicalistes sont arrêtés.

1949

■ L'ANC adopte un Programme d'action qui débouche sur des campagnes de masse.

1950

■ Adoption du « Group Areas Act », mesure radicale pour prolonger et étendre la ségrégation raciale.
■ 26 juin : ce jour-là, dénommé par la suite « Freedom Day » (Le jour de la liberté), manifestations et grèves contre le Projet de loi sur la suppression du communisme.

1951

■ Le « Bantu Authorities Act » jette les bases des « bantoustans ».

1952

■ 26 juin : l'ANC et le « South African Indian Congress » lance une Campagne de protestation contre les lois injustes.

1953

■ Entrée en vigueur du « Public Safety Act », qui autorise le pouvoir exécutif à décréter l'état d'urgence.
■ La ségrégation appliquée aux syndicats devient une condition de leur existence légale. Les Africains sont exclus des instances officielles de négociation ; interdiction aux ouvriers africains de faire grève.

Délégation d'Indiennes sud-africaines du Natal au Congrès du peuple (1955).



1955

■ Formation du « South African Congress of Trade Unions (SACTU), la première fédération de syndicats non raciale, qui deviendra membre du « Congress Alliance ».

■ 26 juin : Charte de la liberté adoptée par le Congrès du peuple, organisé conjointement par les membres du « Congress Alliance » sous la direction de l'ANC.

1956

■ 9 août : marche de 20 000 femmes jusqu'au siège du gouvernement à Pretoria, pour protester contre le port obligatoire du laissez-passer imposé aux Africaines.

1956-1961

■ Procès pour trahison : 156 dirigeants du « Congress movement » sont accusés de haute trahison, puis acquittés et libérés.

1959

■ Création du « Pan Africanist Congress ».

1960

■ 21 mars : à Sharpeville, les forces de l'ordre tuent 69 personnes au cours d'une manifestation pacifique, organisée à l'appel du

Congrès panafricaniste (PAC), contre les lois sur le laissez-passer.

■ 30 mars : instauration de l'état d'urgence ; 22 000 personnes sont arrêtées ou détenues. Adoption du « Unlawful Organizations Act » qui sert à interdire l'ANC et le PAC.

■ 31 mai : création d'une République fondée sur l'apartheid, et mobilisation des forces militaires pour empêcher les mouvements de protestation et les manifestations. De 8 000 à 10 000 personnes sont arrêtées ; beaucoup d'entre elles sont détenues sous l'effet de la « loi des douze jours », la première à autoriser la détention sans procès.

■ 31 décembre : première opération du « Umkhonto We Sizwe » (« La lance de la nation »), créé par les dirigeants de l'ANC et les organisations alliées pour mener une résistance armée.

1962

■ Nelson Mandela visite en secret plusieurs pays pour trouver des possibilités d'entraînement militaire et retourne en Afrique du Sud pour poursuivre une action clandestine.

1963

■ Procès de Rivonia, au cours

duquel sont jugés et condamnés plusieurs dirigeants du Umkhonto We Sizwe, dont Nelson Mandela.

1967-68

■ Actions conjuguées de l'ANC et de l'Union des peuples africains du Zimbabwe contre le régime de Ian Smith en Rhodésie.

1969

■ Création de l'Organisation des étudiants sud-africains (SASO).

1973

■ Vague de grèves d'ouvriers noirs.

1976

■ Adoption du « Internal Security Act » qui permet de prendre des mesures répressives encore plus dures.

■ 16 juin : massacre à Soweto : la police ouvre le feu sur des lycéens noirs qui manifestent contre la discrimination raciale dans l'enseignement. Ces manifestations se changent en soulèvement général.

1977

■ 12 septembre : mort en détention de Steve Biko.

■ 19 octobre : 18 organisations, proches de la Conscience noire, sont déclarées illégales, ainsi



Ci-dessus, des manifestants brûlent leurs « laissez-passer » (1959).

Ci-dessous, de gauche à droite, manifestation, en 1961, contre le Group Areas Act (1950), loi qui astreint la population à résider dans des zones distinctes ; manifestation d'étudiants blancs à Cape Town (1972) ; de jeunes Noirs manifestent dans les rues de Soweto en 1987 pour commémorer le massacre qui a eu lieu dans la ville-ghetto en 1976.



que deux quotidiens lus par des Noirs (*The World* et *Weekend World*).

1979

■ 6 avril : exécution de Solomon Mahlangu, un militant de l'ANC.

1980

■ 21 mars : une campagne pour la libération de Nelson Mandela est lancée par le *Sunday Post* (quotidien qui a pris la relève du *Weekend World* interdit).

■ Période de forte résistance populaire : boycottages dans tout le pays contre l'apartheid, protestations contre les augmentations de loyer et boycottage des bus. En juin, des combattants clandestins de l'ANC incendient des complexes pétrochimiques à Sasolburg. Plus de 900 personnes sont mises en détention cette année-là.

1981

■ 30 janvier : une attaque de la Force de défense sud-africaine (SADF) contre des maisons de Maputo fait 13 victimes, qui appartiennent à l'ANC et au SACTU.

■ 31 mai : célébration officielle du 20^e anniversaire de la création de la République fondée sur l'apartheid ;

campagne de protestation et boycottage des cérémonies dans tout le pays.

■ 4 novembre : boycottage réussi des élections au « South African Indian Council ».

1983

■ Création, dans la première moitié de l'année, d'un front démocratique uni anti-apartheid (« Regional United Democratic Front » ou UDF).

■ 20 août : lancement national de l'UDF.

■ Novembre : un référendum, organisé auprès de votants uniquement blancs, approuve les projets de réforme constitutionnelle du gouvernement ; boycottage des élections des autorités locales africaines.

1984

■ Boycottage à grande échelle des loyers et des transports.

■ Août : plus de 80% de votants boycottent les élections des nouvelles chambres métis et indienne du Parlement.

■ 14 septembre : ouverture du nouveau Parlement. A la suite de la répression violente, par les forces de police, des manifestations contre les loyers, une vague de manifestations s'étend dans le pays.

■ Octobre : des troupes armées investissent les « townships ».

1985

■ La résistance populaire continue ; boycottage des biens de consommation et extension du boycottage du travail.

■ Février : Nelson Mandela refuse sa libération sous la condition qu'il renonce à la lutte armée.

■ Juin : appel de l'ANC, lors d'une Conférence consultative nationale en Zambie, à la « guerre populaire ».

■ 20 juillet : instauration de l'état d'urgence dans une partie du pays.

■ 30 novembre : création du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU).

1986

■ Poursuite de la résistance populaire ; boycottage généralisé du travail en signe de protestation ; détentions et mesures de répression de plus en plus nombreuses ; appels publics pour réclamer la fin de l'interdiction de l'ANC.

■ 12 juin : l'état d'urgence est proclamé dans tout le pays.

1987

■ Grèves dans les mines et le secteur public ; au Natal, affrontement violent auquel participe l'Inkatha.

■ 16 juin : un million et demi de travailleurs boycottent leur travail pour commémorer le soulèvement de Soweto.

■ Juillet : rencontre, à Dakar, au Sénégal, entre des Afrikaners libéraux et des militants de l'ANC.

■ 5 novembre : Govan Mbeki, libéré de prison.

■ Décembre : l'administration des bantoustans passe aux mains du commandant des forces militaires du Transkei.

1988

■ Février : une rébellion des forces du bantoustan de Bophuthatswana est écrasée par la Force de défense sud-africaine (SADF).

■ 24 février : 18 organisations anti-apartheid interdites d'activité politique.

■ 6-8 juin : trois millions de travailleurs boycottent leur travail pour protester contre l'Acte modifiant les relations de travail.

■ 26 octobre : boycottage des élections municipales.

1989

■ Une campagne publique d'action réfractaire, avec des grèves de la faim faites par des prisonniers, se développe pendant l'année, accompagnée de manifestations syndicales contre l'Acte modifiant les relations de travail.

■ Janvier : premières grèves de la faim faites par des personnes



gardées en détention au nom de l'état d'urgence.

■ Juin : un grand nombre de ces détenus sont libérés.

■ Août : l'Organisation de l'unité africaine adopte les propositions faites par l'ANC pour engager un processus de paix (déclaration d'Harare).

■ Septembre : Frederik De Klerk remplace Pieter Botha à la présidence de la République ; manifestations géantes dans la plupart des grandes villes dans le cadre d'une campagne d'action réfractaire.

■ 15 octobre : libération de 8 dirigeants politiques ; les réunions publiques qui s'ensuivent marquent virtuellement la fin de l'interdiction de l'apartheid.

■ 9-10 décembre : la Conférence pour un avenir démocratique rassemble des représentants de 200 organisations anti-apartheid.

1990

■ La légalisation de l'ANC et la libération de prisonniers politiques débouchent sur des pourparlers entre l'ANC et le gouvernement, mais la police continue à réprimer durement les manifestations. Flambée de violence dans le Natal, qui gagne les autres régions.

■ 2 février : De Klerk annonce la légalisation de l'ANC et d'autres organisations interdites ; immenses rassemblements populaires. Moratoire sur les exécutions — 60 prisonniers politiques attendent alors d'être exécutés.

■ 11 février : Nelson Mandela est libéré de prison ; il fait une tournée dans le pays.

■ 3 mars : avec l'appui de la population, des officiers originaires des bantoustans prennent le contrôle du bantoustan de Ciskei.

■ 5 avril : après des manifestations populaires, un

commandant originaire d'un bantoustan prend le contrôle du bantoustan de Veda.

■ 2-4 mai : rencontre à Cape Town entre l'ANC et le gouvernement pour mettre sur rails un processus de négociation ; dans une déclaration commune, les participants s'engagent à procéder à des négociations pacifiques.

■ Juin : l'état d'urgence, sauf dans le Natal, est levé.

■ 2 juillet : boycottage national du travail pour protester contre la violence au Natal.

■ 6 août : au terme d'une nouvelle rencontre de l'ANC avec le gouvernement à Pretoria, protocole d'accord sur la libération des prisonniers et détenus politiques ; l'ANC suspend la lutte armée.

■ Août-septembre : un violent affrontement avec l'Inkatha gagne le Transvaal ; la police voit ses pouvoirs renforcés.

■ 8 octobre : le gouvernement déclare qu'un accord sur la politique à suivre pour la libération des prisonniers politiques a été trouvé et que les exilés et autres personnes ayant commis des délits politiques peuvent obtenir des réparations.

■ 18 octobre : levée de l'état d'urgence dans la province du Natal.

■ 7 novembre : Déclaration de Rustenburg : 230 représentant de 80 groupes confessionnels appellent au « rejet sans équivoque de l'apartheid, qui constitue un péché ».

Source : International Defence and Aid Fund, Londres

1991

■ 8 janvier : le Congrès national africain (ANC) appelle à la convocation d'un congrès rassemblant tous les partis et réclame une nouvelle fois la mise en place d'une assemblée constituante élue et d'un gouvernement provisoire.

■ 1^{er} février : le président De Klerk annonce au Parlement l'abrogation des lois Land Act, Group Areas Act et Population Registration Act. Il publie un « Manifeste pour une nouvelle Afrique du Sud ».

■ 14 février : adoption par le Parlement d'une loi supprimant les amendements au code du travail datant de 1988.

■ 5 avril : dans une lettre ouverte au président De Klerk, l'ANC exige des mesures spécifiques pour mettre fin à la violence, faute de quoi elle menace de rompre le dialogue avec Pretoria sur les négociations en vue d'une nouvelle constitution.

■ 29 avril : affrontements sanglants à Soweto et Alexandra : plus de 50 morts, 176 blessés.

■ 5 juin : le Parlement sud-africain entérine l'abolition du Land Act et du Group Areas Act.

■ 17 juin : le Parlement vote l'abolition du Population Registration Act. Le registre de la population est maintenu jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution.

■ 2-6 juillet : conférence nationale de l'ANC : Nelson Mandela est élu président, Walter Sisulu vice-président et Cyril Ramaphosa secrétaire général.

■ 9 juillet : le Comité olympique international reconnaît le Comité national sud-africain : l'Afrique du Sud pourra donc participer aux prochains Jeux olympiques.

■ 4 septembre : publication du projet constitutionnel du Parti national. L'ANC y voit « une tentative pour faire accepter un véritable droit de veto de la minorité ».

■ 14 septembre : signature par le gouvernement sud-africain et une vingtaine d'organisations politiques, dont l'ANC et l'IFP, d'un accord national de paix à Johannesburg.

■ 25-27 octobre : 90 organisations, dont l'ANC et le Congrès panafricain d'Azanie (PAC) participent à la Conférence du Front patriotique uni. Adoption d'une déclaration préconisant une assemblée constituante et

un gouvernement intérimaire souverain.

■ 4-5 novembre : réunion préparatoire de 60 délégués représentant 19 partis pour définir le mandat de la future Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Accord sur un programme en 9 points et sur la création d'un comité d'orientation pour préparer la réunion de la Convention.

■ 20-21 décembre : la CODESA réunit à Johannesburg les représentants de 19 partis politiques et du gouvernement. Dix-sept d'entre eux, dont le gouvernement et l'ANC, mais à l'exclusion de l'IFP, signent une Déclaration d'intention.

Action des Nations Unies en 1991

■ 25-27 juin : convocation à Paris par le Comité spécial contre l'apartheid et l'UNESCO, en coopération avec le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, d'une Conférence internationale sur les besoins en matière d'éducation des victimes de l'apartheid en Afrique du Sud. Les participants adoptent la

Déclaration de Paris, qui invite Pretoria à régler d'urgence la crise de l'enseignement en Afrique du Sud et la communauté internationale à fournir une aide dans ce domaine.

■ 16 août : le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et le gouvernement sud-africain signent un protocole d'accord sur le rapatriement volontaire et la réinsertion de quelque 40 000 réfugiés sud-africains.

■ 13 décembre : l'Assemblée générale invite la communauté internationale à reprendre contact, dans les domaines universitaire, scientifique et culturel, avec les organisations démocratiques hostiles à l'apartheid, à renouer avec les associations sportives unifiées anti-racistes et à revoir les mesures actuelles de boycottage dès lors que l'évolution positive de la situation le justifie.

Source : Centre des Nations Unies contre l'apartheid.



45^e ANNÉE

Mensuel publié en 36 langues
et en braille

par l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture.

31, rue François Bonvin, 75015 Paris, France.

TÉLÉPHONE : POUR JOINDRE DIRECTEMENT VOTRE CORRESPONDANT
COMPOSEZ LE 45. 68. ... SUIVI DES QUATRE CHIFFRES QUI FIGURENT ENTRE
PARENTHÈSES À LA SUITE DE CHAQUE NOM
TÉLÉFAX : 45. 66. 92. 70

Directeur : Bahgat Elnadi
Rédacteur en chef : Adel Rifaat

RÉDACTION AU SIÈGE

Secrétaire de rédaction : Gillian Whitcomb

Français : Alain Lévêque, Neda El Khazen

Anglais : Roy Malkin

Espagnol : Miguel Labarca, Araceli Ortiz de Urbina

Études et recherches : Fernando Ainsa

Unité artistique, fabrication :

Georges Servat (47.25)

Illustration : Ariane Bailey (46.90)

Documentation : Violette Ringelstein (46.85)

Relations éditions hors Siège et presse :

Solange Belin (46.87)

Secrétariat de direction :

Annie Brachet (47.15), Mouna Chatta

Assistant administratif : Prithi Perera

Éditions en braille (français, anglais, espagnol et
coréen) : Marie-Dominique Bourgeois (46.92)

ÉDITIONS HORS SIÈGE

Russe : Alexandre Melnikov (Moscou)

Allemand : Werner Merkli (Berne)

Arabe : El-Saïd Mahmoud El Sheniti (Le Caire)

Italien : Mario Guidotti (Rome)

Hindi : Ganga Prasad Vimal (Delhi)

Tamoul : M. Mohammed Mustafa (Madras)

Persan : H. Sadough Vanini (Téhéran)

Néerlandais : Paul Morren (Anvers)

Portugais : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)

Turc : Mefra Ilgazer (Istanbul)

Oourdou : Wali Mohammad Zaki (Islamabad)

Catalan : Joan Carreras i Marti (Barcelone)

Malais : Azizah Hamzah (Kuala Lumpur)

Coréen : Yi Tong-ok (Séoul)

Kiswahili : Leonard J. Shuma (Dar-es-Salaam)

Croato-serbe, Macédonien, Serbo-croate,

Slovène : Blazo Krstajic (Belgrade)

Chinois : Shen Guofen (Beijing)

Bulgare : Goran Gotev (Sofia)

Grec : Nicolas Papageorgiou (Athènes)

Cinghalais : S.J. Sumanasekera Banda (Colombo)

Finois : Marjatta Oksanen (Helsinki)

Suédois : Manni Kössler (Stockholm)

Basque : Gurutz Larrañaga (San Sebastian)

Vietnamien : Do Phuong (Hanoi)

Pachto : Ghoti Khaweri (Kaboul)

Haoussa : Habib Alhassan (Sokoto)

Bangla : Abdullah A. M. Sharafuddin (Dacca)

Ukrainien : Victor Stelmakh (Kiev)

Tchèque et Slovaque : Milan Syruček (Prague)

Galicienne : Xavier Senín Fernández

(Saint-Jacques-de-Compostelle)

VENTES ET PROMOTION

Assistante : Marie-Noëlle Branet (45.89).

Abonnements : Marie-Thérèse Hardy (45.65), Jocelyne

Despouy, Alpha Diakité, Jacqueline Louise-Julie,

Manichan Ngoneko, Michel Ravassard, Michelle

Robillard, Mohamed Salah El Din, Sylvie Van Rijsewijk,

Ricardo Zamora-Perez

Liaison agents et abonnés : Ginette Motreff (45.64),

Comptabilité : (45.65)

Courrier : Martial Amegée (47.50)

Magasin : Hector Garcia Sandoval (47.50)

ABONNEMENTS. Tél. : 45.68.45.65

1 an : 211 francs français. 2 ans : 396 francs.

Pour les pays en développement :

1 an : 132 francs français. 2 ans : 211 Francs

Reproduction sous forme de microfiches (1 an) :

113 francs.

Reliure pour une année : 72 francs

Paiement par chèque bancaire, CCP ou mandat à

l'ordre de l'UNESCO.

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduits du Courrier de l'UNESCO », en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du Courrier. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne seront renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le Courrier de l'UNESCO expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'UNESCO ou de la Rédaction. Les titres des articles et les légendes des photos sont de la Rédaction. Enfin, les frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'UNESCO ou les Nations Unies.

IMPRIMÉ EN FRANCE (Printed in France)

DEPOT LEGAL : C1 - FEVRIER 1992

COMMISSION PARITAIRE N° 71842 - DIFFUSÉ PAR LES N.M.P.P.

Photocomposition Le Courrier de l'UNESCO

Photogravure-impression Maury-Imprimeur S.A.,

Z.I. route d'Etampes, 45330 Malesherbes.

Notre prochain numéro
(mars 1992)
aura pour thème :

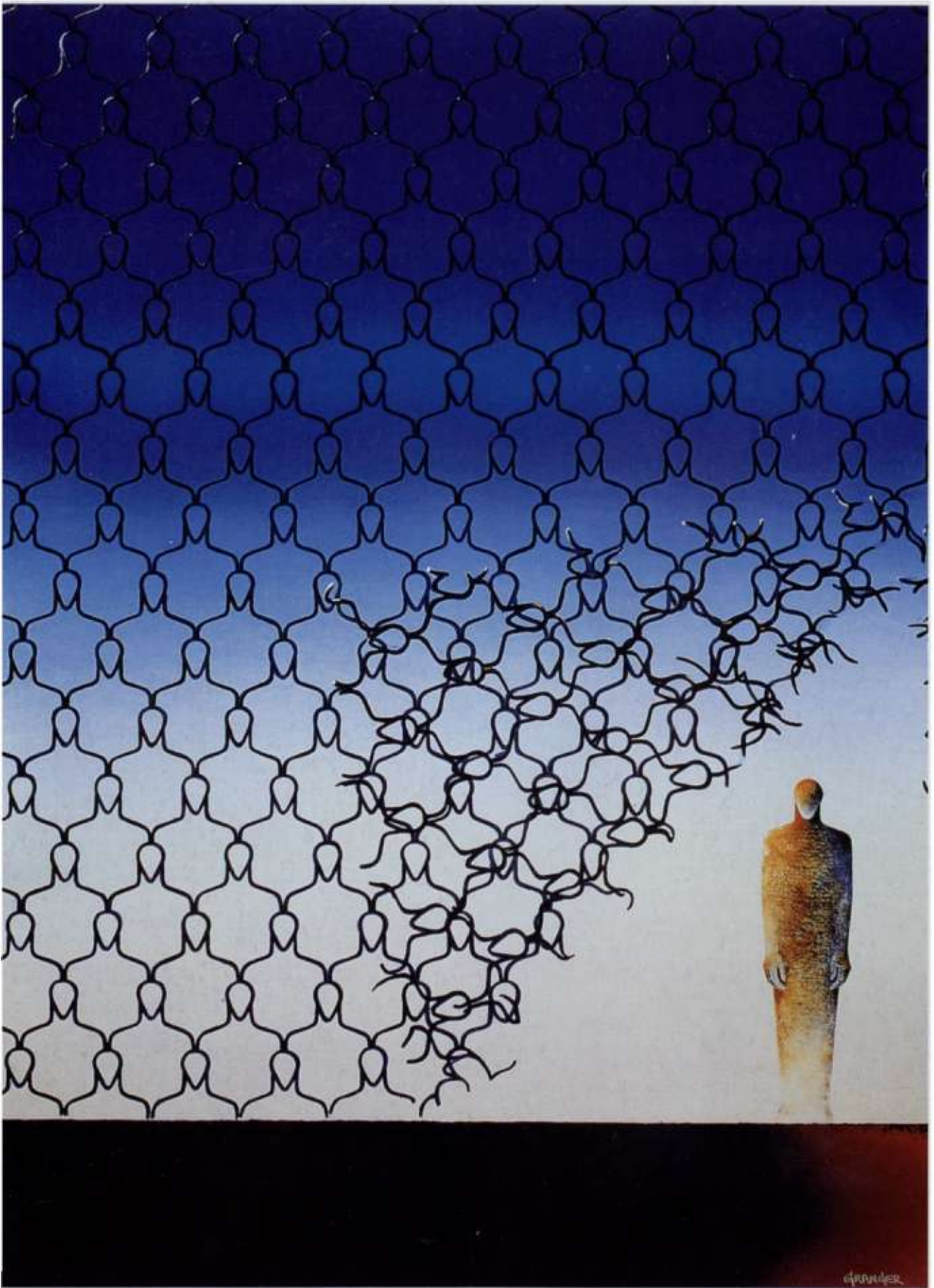
PAROLES DE FEMMES

Il sera précédé d'un entretien avec
la physicienne indienne
Vandana Shiva

Crédits photographiques

Couverture, page 3 à droite : H. Marais-Barrat © Gamma, Paris. Couverture de dos : Nations Unies. Page 2 : © Christian Olivé, Paris. Page 3 à gauche : UNESCO/Michel Claude. Page 4 en haut : UNESCO/ALICIA. Aureli. Page 4 au milieu et en bas : UNESCO. Pages 5, 7 à gauche : UNESCO/Dominique Roger. Page 6 à gauche : UNESCO © SPADEM, 1992. Page 6 à droite : UNESCO. Page 7 à droite : UNESCO/Arnaldo. Page 8 : D.R. Page 11 : M. Courtney-Clarke © Explorer, Paris. Page 12 : J. Oster © Musée de l'Homme, Paris. Dessin de M. Bertoncini et M. Gaillard sous le contrôle scientifique d'Y. Coppens. Page 15 : © Kinkas, Paris. Page 16 : Littleton © Sygma, Paris. Pages 17, 20 à gauche, 24-25 : Guy Hobbs © Gamma, Paris. Pages 18 en haut, 23, 28, 33, 38 : © Les artistes et le Museum of Modern Art, Oxford. Page 18 en bas : Patrick Zachmann © Magnum, Paris. Page 19 : © Roger-Viollet, Paris. Pages 20-21 : J. N. de Soye © Rapho, Paris. Pages 22, 26-27, 35, 49 : Gideon Mendel © Magnum, Paris. Pages 40-41, 44 : © Les artistes du monde contre l'apartheid. Page 29 : Balic © Sygma, Paris. Page 31 : Lily Franey © Rapho, Paris. Page 32 : Martine Franck © Magnum, Paris. Page 34 : © Gilles Abegg, Paris. Page 36-37 : Chris Steele-Perkins © Magnum, Paris. Page 39 : Alberto Venzago © Magnum, Paris. Pages 42, 43 : Centre des Nations Unies contre l'apartheid, New York. Page 45 : A. Noguez © Sygma, Paris. Page 46 : Louise Gubb © Rapho, Paris. Pages 47, 48 en haut : Eli Weinberg © International Defence and Aid Fund for South Africa. Pages 48, 48-49 : © International Defence and Aid Fund for South Africa. Page 50 : Eric Bouvet © Gamma, Paris.

POUR UNE AFRIQUE DU SUD



UNIE, NON RACIALE ET DÉMOCRATIQUE

